

ACE AVIATION

États financiers consolidés intermédiaires
non vérifiés et notes y afférentes
Deuxième trimestre de 2007



Le 9 août 2007

État consolidé des résultats

Non vérifié (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007*	30 juin 2006	30 juin 2007*	30 juin 2006
Produits d'exploitation				
Passages	2 336 \$	2 288 \$	4 488 \$	4 309 \$
Fret	135	152	275	303
Autres	188	242	521	554
	2 659	2 682	5 284	5 166
Charges d'exploitation				
Salaires et charges sociales	626	636	1 324	1 278
Carburant avions	637	631	1 222	1 200
Locations avions	91	113	195	226
Redevances aéroportuaires et de navigation	256	245	499	475
Maintenance, matières et fournitures avions	121	118	263	247
Communications et technologies de l'information	69	69	145	147
Restauration et fournitures connexes	81	82	164	162
Amortissement et désuétude	149	140	295	274
Commissions	51	59	110	127
Contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	76	-	76	-
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	6	-	15	33
Autres	400	408	909	878
	2 563	2 501	5 217	5 047
Bénéfice d'exploitation	96	181	67	119
Produits (charges) hors exploitation				
Intérêts créditeurs	28	29	61	51
Intérêts débiteurs	(96)	(91)	(219)	(179)
Intérêts capitalisés	28	13	64	22
Bénéfice d'Aéroplan lié aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	17	-	20	-
Bénéfice de Jazz lié aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	7	-	7	-
Gain de dilution lié à Jazz	-	-	-	220
Gain à la vente d'actions de US Airways	4	100	4	100
Gain à la cession d'actifs	14	1	21	4
Gain (perte) sur instruments financiers constatés à la juste valeur	(6)	(1)	28	(3)
Autres	(1)	1	(1)	6
	(5)	52	(15)	221
Bénéfice avant les éléments suivants	91	233	52	340
Intérêts minoritaires	(56)	(19)	(79)	(34)
Gain de change	158	107	191	120
Économie d'impôts sur les bénéfices	-	-	(6)	-
Impôts exigibles	-	-	(6)	-
Impôts futurs	(75)	(85)	(112)	(72)
Bénéfice de la période	118 \$	236 \$	46 \$	354 \$
Résultat par action				
Résultat de base	1,14 \$	2,32 \$	0,45 \$	3,47 \$
Résultat dilué	0,98 \$	2,05 \$	0,44 \$	3,16 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC depuis le 14 mars 2007, et de Jazz SEC depuis le 24 mai 2007 (note 1).

Bilan consolidé

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)		30 juin 2007*	31 décembre 2006
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 041 \$	1 854 \$
Placements à court terme		1 061	1 324
		2 102	3 178
Liquidités soumises à des restrictions		33	109
Débiteurs		794	729
Rechanges, matières et fournitures		80	307
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme		136	127
Impôts sur les bénéfices futurs	note 8	342	584
Actifs d'ACTS destinés à la vente	note 13	296	-
		3 783	5 034
Immobilisations corporelles		6 594	5 989
Charges reportées		56	116
Actifs incorporels		832	1 643
Acomptes et autres actifs		334	323
Impôts sur les bénéfices futurs	note 8	24	336
Actifs d'ACTS destinés à la vente	note 13	215	-
		11 838 \$	13 441 \$
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		1 260 \$	1 547 \$
Produits passages perçus d'avance		1 370	832
Part à court terme de l'obligation au titre des milles Aéroplan	note 2	59	58
Part à court terme des produits reportés Aéroplan	note 2	-	799
Part à court terme de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-acquisition	note 4	440	367
Impôts exigibles	note 8	-	345
Passifs à court terme d'ACTS destinés à la vente	note 13	105	-
		3 234	3 948
Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-acquisition	note 4	3 438	3 759
Actions privilégiées convertibles		172	166
Impôts sur les bénéfices futurs	note 8	94	136
Passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires		1 887	1 876
Obligation au titre des milles Aéroplan	note 2	57	105
Produits reportés Aéroplan	note 2	-	801
Autres passifs à long terme	note 2	486	378
Passifs à long terme d'ACTS destinés à la vente	note 13	79	-
		9 447	11 169
Intérêts minoritaires		680	695
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et autres capitaux propres	note 9	336	742
Surplus d'apport	note 2	516	25
Bénéfices non répartis		864	810
Cumul des autres éléments du résultat étendu	note 1	(5)	-
		1 711	1 577
		11 838 \$	13 441 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC depuis le 14 mars 2007, et de Jazz SEC depuis le 24 mai 2007 (note 1).

État consolidé de la variation des capitaux propres

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Semestre terminé le 30 juin 2007*	Exercice terminé le 31 décembre 2006	Semestre terminé le 30 juin 2006
Capital social et autres capitaux propres			
Actions ordinaires au début de la période	2 188 \$	2 231 \$	2 231 \$
Distributions de parts d'Aéroplan et de Jazz	(426)	(59)	(59)
Émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions	20	16	3
Actions ordinaires à la fin de la période	1 782	2 188	2 175
Actions privilégiées convertibles	117	117	117
Obligations convertibles	92	92	92
Ajustement des capitaux propres au début de la période	(1 655)	(1 693)	(1 693)
Ajustement des provisions liées à la comptabilité nouveau départ	-	38	-
Ajustement des capitaux propres à la fin de la période	(1 655)	(1 655)	(1 693)
Total du capital social et autres capitaux propres	336	742	691
Surplus d'apport			
Solde au début de la période	25	19	19
Juste valeur des options sur actions émises aux employés de la Société constatée à titre de charge de rémunération	8	13	4
Juste valeur des options sur actions exercées au capital social	-	(7)	-
Participation négative dans Aéroplan	483	-	-
Total du surplus d'apport	516	25	23
Bénéfices non répartis			
Solde au début de la période	810	402	402
Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables	8	-	-
	818	402	402
Bénéfice net de la période	46	408	354
	864	810	756
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de la période	-	-	-
Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables	(7)	-	-
Autres éléments du résultat étendu	2	-	-
	(5)	-	-
Total des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu	859	810	756
Total des capitaux propres	1 711 \$	1 577 \$	1 470 \$

État consolidé du résultat étendu

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 juin 2007*	30 juin 2006	Semestres terminés les 30 juin 2007*	30 juin 2006
Résultat étendu				
Bénéfice net de la période	118 \$	236 \$	46 \$	354 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts :				
Variation nette des pertes latentes sur des titres de US Airways	(4)	-	(8)	-
Reclassement au bénéfice des gains réalisés sur des titres de US Airways	(7)	-	(7)	-
Variation nette des gains latents sur instruments dérivés liés au carburant en vertu de la comptabilité de couverture	8	-	14	-
Reclassement au bénéfice des pertes réalisées nettes sur des instruments dérivés liés au carburant	2	-	10	-
Ajustement des capitaux propres attribuable à l'écart de change	(7)	-	(7)	-
	(8)	-	2	-
Total du résultat étendu	110 \$	236 \$	48 \$	354 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.
*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC depuis le 14 mars 2007, et de Jazz SEC depuis le 24 mai 2007 (note 1).

État consolidé des flux de trésorerie

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007*	30 juin 2006	30 juin 2007*	30 juin 2006
Flux de trésorerie liés aux activités				
Exploitation				
Bénéfice (perte) de la période	118 \$	236 \$	46 \$	354 \$
Ajustements de rapprochement des flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation				
Amortissement et désuétude	149	140	295	274
Gain de dilution lié à Jazz	-	-	-	(220)
Gain à la vente d'actions de US Airways	(4)	(100)	(4)	(100)
Gain à la cession d'actifs	note 11 (14)	(1)	(21)	(4)
Gain de change	(154)	(134)	(187)	(130)
Impôts sur les bénéfices futurs	75	86	112	71
Capitalisation des régimes d'avantages sociaux supérieure à la charge constatée	(69)	(46)	(138)	(68)
Augmentation des débiteurs	(75)	(127)	(93)	(143)
Diminution (augmentation) des recharges, matières et fournitures	(31)	(25)	3	35
Augmentation (diminution) des crédateurs et charges à payer	(144)	(43)	(39)	55
Augmentation (diminution) des produits passages perçus d'avance, déduction faite des liquidités soumises à des restrictions	195	183	429	401
Diminution de l'obligation au titre des milles Aéroplan	(21)	(26)	(47)	(57)
Augmentation (diminution) des produits reportés d'Aéroplan	-	28	(2)	45
Versements au titre des locations avions inférieurs (supérieurs) aux frais de location	(2)	(3)	(9)	(8)
Variation latente de la juste valeur des dérivés pour la période	note 7 9	4	(32)	4
Intérêts capitalisés	(28)	(13)	(64)	(22)
Intérêts minoritaires	52	16	70	21
Autres	50	35	70	59
	106	210	389	567
Financement				
Émission d'actions ordinaires	-	1	19	3
Émission de parts de Jazz	-	-	-	218
Emprunts liés aux appareils	note 4 532	98	644	222
Emprunts au titre de la facilité de crédit de Jazz	-	-	-	113
Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-acquisition	(90)	(61)	(168)	(149)
Réduction des intérêts minoritaires	note 4 -	-	(36)	-
Distributions versées à des intérêts minoritaires	(8)	(14)	(25)	(22)
Autres	1	-	-	-
	435	24	434	385
Investissement				
Placements à court terme	16	8	(139)	(151)
Acquisition d'Aeroman, déduction faite de la trésorerie	note 12 -	-	(53)	-
Produit de la vente de parts de Jazz	-	-	-	14
Vente d'actions de US Airways	-	158	-	158
Nouvelles immobilisations corporelles	(710)	(199)	(1 111)	(479)
Produit de la vente d'actifs	note 11 -	-	45	-
Déconsolidation de la trésorerie d'Aéroplan	note 2 -	-	(231)	-
Déconsolidation de la trésorerie de Jazz	note 3 (138)	-	(138)	-
Espèces en garantie de lettres de crédit	-	-	12	(4)
Autres	(21)	-	(21)	-
	(853)	(33)	(1 636)	(462)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(312)	201	(813)	490
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 353	1 854	1 854	1 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 041 \$	2 055 \$	1 041 \$	2 055 \$
Paiements d'intérêts en espèces	71 \$	74 \$	131 \$	137 \$
Paiements d'impôts en espèces	3 \$	- \$	9 \$	- \$

Ne sont pas compris dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie 1 061 \$ de placements à court terme au 30 juin 2007 (767 \$ au 30 juin 2006).
Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC depuis le 14 mars 2007, et de Jazz SEC depuis le 24 mai 2007 (note 1).

Période terminée le 30 juin 2007
(monnaie en millions de dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET MÉTHODES COMPTABLES

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE »), constituée en société le 29 juin 2004, est une société de portefeuille chapeautant plusieurs sociétés du secteur du transport aérien. Aux fins des présentes notes afférentes aux états financiers consolidés, « Société » fait référence, selon le contexte, à ACE et à ses filiales collectivement, à ACE et à l'une ou plusieurs de ses filiales, à une ou à plusieurs des filiales d'ACE, ou à ACE à proprement parler.

ACE exerce ses activités dans quatre secteurs isolables : Services Air Canada, Aéroplan Société en commandite (« Aéroplan ») jusqu'au 14 mars 2007, Jazz Air SEC (« Jazz ») jusqu'au 24 mai 2007, et ACTS SEC (« ACTS »).

Au 30 juin 2007, ACE détenait ce qui suit :

- une participation directe de 75,0 % dans Air Canada;
- une participation indirecte de 31,1 % dans Aéroplan grâce à ses parts du Fonds de revenu Aéroplan;
- une participation indirecte de 49,0 % dans Jazz SEC grâce à ses parts du Fonds de revenu Jazz;
- une propriété exclusive dans ACTS. Il convient de se reporter aux notes 12 et 13 pour obtenir de l'information sur les changements qui seront vraisemblablement apportés ultérieurement à la participation d'ACE.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société ont été dressés conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2006 de la Société, exception faite des modifications des méthodes comptables décrites ci-dessous à la rubrique *Modifications des méthodes comptables*.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de 2006 d'ACE. La direction est d'avis que ces états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle des résultats des périodes intermédiaires présentées.

La demande de services observée au sein des secteurs de la Société varie tout au long de l'année civile. Les secteurs d'Air Canada et de Jazz connaissent généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres en raison d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de ces deux secteurs comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas en fonction de la demande passagers ni des coefficients d'occupation. Le secteur d'ACTS a enregistré un ralentissement au troisième trimestre en raison des déplacements élevés pendant les mois d'été, ce qui a dissuadé les transporteurs de programmer l'entretien et la maintenance des appareils pendant cette période de pointe.

COMPTABILISATION D'AÉROPLAN

Depuis le 14 mars 2007, par suite de la distribution spéciale des parts du Fonds de revenu Aéroplan et de la conversion des parts restantes d'ACE dans Aéroplan SEC en parts du Fonds de revenu Aéroplan, les résultats de la Société qui figurent dans les présents états financiers consolidés intermédiaires tiennent compte de la consolidation des activités d'Aéroplan allant uniquement jusqu'à la date de distribution. Depuis la date de la distribution, la participation d'ACE dans Aéroplan est comptabilisée à la valeur de consolidation (note 2).

COMPTABILISATION DE JAZZ

Avant la distribution des parts, le 24 mai 2007, Air Canada consolidait les résultats de Jazz à titre d'entité à détenteurs de droits variables (« EDDV »). Par suite de la distribution par la Société des parts du Fonds de revenu Jazz Air (« Fonds Jazz ») le 24 mai 2007, la participation d'ACE dans le Fonds Jazz est passée de 58,8 % à 49,0 %. Le Fonds Jazz détient la totalité des parts en circulation de Jazz SEC. Depuis le 24 mai 2007, le Fonds Jazz est considéré comme le principal bénéficiaire de Jazz en vertu de la NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* et, par conséquent, consolide les résultats de Jazz depuis cette date.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires tiennent compte de la consolidation des activités de Jazz jusqu'au 24 mai 2007, et, depuis cette date, la participation d'ACE dans Jazz est comptabilisée à la valeur de consolidation (note 3).

MODIFICATIONS DES MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les normes comptables énoncées dans le *Manuel de l'ICCA* aux chapitres 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, 3861, *Instruments financiers – présentation et information à fournir*, 3865, *Couvertures*, 1530, *Résultat étendu*, 3251, *Capitaux propres*, ainsi qu'à l'abrégé des délibérations 164 du Comité sur les problèmes nouveaux, *Instruments d'emprunt convertibles et autres comportant des dérivés incorporés* (« CPN-164 »).

Instruments financiers

Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Conformément à ces normes, les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, doivent être comptabilisés dans le bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé non financier. De plus, cette norme prévoit que tous les instruments financiers seront évalués à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. L'évaluation au cours des périodes subséquentes sera fonction des catégories d'instruments financiers, c.-à-d. selon que ces derniers sont détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, des prêts et créances ou d'autres passifs financiers. La catégorie « détenu à des fins de transaction » s'applique lorsque l'entité « effectue des opérations » au titre d'un instrument financier ou subsidiairement, la norme permet que tout instrument financier soit irrévocablement désigné comme détenu à des fins de transaction. La catégorie « détenu jusqu'à échéance » s'applique seulement si des conditions spécifiques sont remplies à l'égard de l'actif et si l'entité a la capacité et l'intention de conserver l'actif jusqu'à échéance. Un actif peut être classé comme disponible à la vente lorsqu'il n'a pas été classé comme détenu à des fins de transaction ou jusqu'à son échéance. Les coûts de transaction sont portés aux dépenses engagées au titre des instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction. Pour les autres instruments financiers, les coûts de transaction sont capitalisés à leur comptabilisation initiale.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées au titre des produits hors exploitation. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les pertes et gains latents s'y rattachant, y compris les variations du cours du change, sont constatés au titre des autres éléments du résultat étendu tel qu'il est décrit ci-dessous. Des placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif doivent être évalués au coût.

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan consolidé à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont constatées au titre des produits (charges) hors exploitation à l'exception des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, dont il est davantage question ci-après.

En ce qui concerne les instruments financiers évalués au coût après amortissement, le montant net des coûts de transaction ou des frais, primes ou escomptes reçus ou engagés y afférents est comptabilisé, à la date d'entrée en vigueur, au titre de la juste valeur de l'instrument financier. Les intérêts débiteurs sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur initiale de l'obligation liée à la garantie est constatée pour toutes les garanties données qui répondent à la définition de garantie en vertu de la note d'orientation concernant les *Informations à fournir sur les garanties* (« NOC-14 »), et cette juste valeur initiale est amortie sur la durée de la garantie. Conformément à la politique de la Société, la juste valeur de la garantie financière ne fera pas l'objet d'une réévaluation, sauf si la garantie peut être considérée à titre de dérivé.

La Société a formé les catégories suivantes :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à des fins de transaction, et toute variation de la juste valeur pendant la période est constatée à titre de bénéfice net.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et des créances et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Les crédateurs, facilités de crédit et prêts bancaires sont classés comme d'autres passifs financiers et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Le placement, par ACE, en titres de capitaux propres de US Airways Group, Inc. est classé en tant que titres disponibles à la vente, et les variations latentes de la juste valeur pour la période sont prises en compte dans les autres éléments du résultat étendu.

Le chapitre 3861 établit les normes de présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers, et précise quelle est l'information à fournir à leur sujet. L'objet de ce chapitre est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière, à la performance et aux flux de trésorerie de l'entité.

Couvertures

Le chapitre 3865 précise le critère permettant l'application de la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement si la couverture n'est plus efficace, si le dérivé est résilié ou vendu, ou encore au moment de la vente ou de la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Air Canada a désigné les dérivés servant à des opérations de couverture sur le carburant comme des couvertures de flux de trésorerie. Dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est constatée au titre des autres éléments du résultat étendu alors que la partie inefficace est portée aux produits hors exploitation. À l'échéance des dérivés liés au carburant, la partie efficace des gains et des pertes, auparavant inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, est portée à la charge de carburant.

À l'abandon de la comptabilité de couverture, les montants précédemment constatés au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les produits (charges) hors exploitation pour les périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes réalisés sur les éléments du dérivé de couverture sont reclassés au titre des produits (charges) hors exploitation dès la vente ou la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Résultat étendu

Le chapitre 1530 présente la notion de résultat étendu, qui est constitué du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les variations des capitaux propres au cours d'une période découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires qui sont portés au résultat étendu, mais exclus du bénéfice net. Les variations de la juste valeur de la partie efficace d'un instrument de couverture de flux de trésorerie au cours d'une période sont inscrites au titre des autres éléments du résultat étendu. Ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent l'état consolidé du résultat étendu pour le deuxième trimestre de 2007; les effets ayant une incidence sur les autres éléments du résultat étendu sont inscrits prospectivement depuis le 1^{er} janvier 2007, y compris les ajustements de transition indiqués ci-dessous. Le cumul des variations des autres éléments du résultat étendu est compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, lequel constitue une nouvelle catégorie présentée dans les capitaux propres au bilan consolidé. Les montants présentés aux postes « Autres éléments du résultat étendu » et « Cumul des autres éléments du résultat étendu » sont après impôts.

Capitaux propres

Le chapitre 3251 définit les normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée.

Incidence de l'adoption des méthodes

Conformément aux dispositions transitoires des normes, les résultats des périodes antérieures n'ont pas été retraités en fonction de ces nouvelles normes.

Les ajustements de transition attribuables à la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des actifs financiers classés comme disponibles à la vente et des instruments de couverture désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, ont été constatés dans les bénéfices non répartis d'ouverture de la Société en date du 1^{er} janvier 2007. Les ajustements attribuables à la réévaluation des actifs financiers classés comme des titres disponibles à la vente à la juste valeur ont été constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture, à la même date.

En ce qui concerne la relation de couverture des frais de carburant de la Société classée comme une couverture de flux de trésorerie, pour laquelle peut maintenant être appliquée la comptabilité de couverture en vertu de la nouvelle norme, la partie efficace de tout gain ou perte des instruments de couverture a été constatée au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu, et le cumul de la partie inefficace a été porté aux bénéfices non répartis d'ouverture de la Société en date du 1^{er} janvier 2007.

À l'adoption de ces méthodes comptables, la Société a inscrit les ajustements ci-dessous au bilan consolidé.

<u>Augmentation (diminution)</u>	
Acomptes et autres actifs	23 \$
Impôts sur les bénéfices futurs (6 \$, déduction faite d'une provision pour moins-value de 6 \$)	-
Charges reportées	(29)
Créditeurs et charges à payer	19
Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-acquisition	(30)
Intérêts minoritaires	4
Bénéfices non répartis, déduction faite des impôts de néant	8
Cumul des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts de 4 \$	(7)

Instruments d'emprunt convertibles et autres comportant des dérivés incorporés

Le CPN-164 donne des indications sur la façon dont un émetteur de certains types d'instruments d'emprunt convertibles doit classer ces instruments à titre de passifs ou de capitaux propres, sur la question de savoir si les instruments comportent des dérivés incorporés et sur la façon dont ces instruments devraient être comptabilisés et présentés. Les indications portent également sur les incidences sur le résultat par action. Au premier trimestre de 2007, la Société a adopté les indications à l'égard des instruments financiers comptabilisés conformément au chapitre 3855. Les états financiers ne sont nullement touchés par l'adoption de ces indications.

Comptabilisation des positions fiscales incertaines (FIN 48)

Les nouvelles normes de déclaration selon les PCGR américains du *Financial Accounting Standards Board* (FASB) sont appliquées à la Société depuis le 1^{er} janvier 2007. L'interprétation FIN 48, *Accounting for Uncertainty in Income Taxes*, du FASB 109, *Accounting for Income Taxes*, explicite les modes de comptabilisation des positions fiscales incertaines inscrites aux états financiers d'une entreprise. Cette interprétation impose un seuil de constatation et des paramètres de mesure aux fins de la constatation dans les états financiers et de l'évaluation des positions fiscales prises ou susceptibles d'être prises dans les déclarations fiscales. L'interprétation fournit également des directives en matière de décomptabilisation, de classification, d'intérêts et pénalités, de comptabilisation dans les périodes intermédiaires, de présentation de l'information et de transition. L'adoption de cette norme par la Société est prise en compte dans le rapprochement des PCGR du Canada avec les PCGR des États-Unis pour le deuxième trimestre (note 16).

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – présentation et information à fournir

L'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} octobre 2007, et la Société les adoptera le 1^{er} janvier 2008. La Société est à évaluer toutes les répercussions de ces nouvelles normes, qui pourraient avoir une incidence notable sur ses états financiers.

Le chapitre 1535 établit les normes à l'égard de l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital adoptés par l'entité.

Les chapitres 3862 et 3863 remplaceront le chapitre 3861, *Instruments financiers – présentation et information à fournir*. L'information à fournir a fait l'objet d'une révision et d'une accentuation, alors que les exigences en matière de présentation sont demeurées les mêmes. Ces nouveaux chapitres vont accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et la portée des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont la direction gère ces risques.

2. COMPTABILISATION D'AÉROPLAN

Par suite de la distribution de parts du Fonds de revenu Aéroplan le 14 mars 2007, la participation d'ACE dans Aéroplan a été réduite pour s'établir à 40,1 %, indirectement par l'intermédiaire de la participation directe d'ACE dans le Fonds de revenu Aéroplan, lequel est le propriétaire exclusif d'Aéroplan SEC. Depuis la date de distribution, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC. Le 24 mai 2007, la participation d'ACE dans Aéroplan a été réduite, pour s'établir à 31,1 %.

L'état consolidé des résultats comprend une quote-part de 20 \$ au titre de la participation dans Aéroplan, ce qui représente les résultats d'exploitation depuis la date de distribution (17 \$ pour le deuxième trimestre de 2007).

Le bilan consolidé du 30 juin 2007 ne comprend pas la situation financière d'Aéroplan. Le bilan consolidé comparatif du 31 décembre 2006 comprenait les éléments suivants :

- trésorerie et équivalents de trésorerie de 167 \$, placements à court terme de 453 \$ et autres actifs à court terme de 72 \$;
- actif à long terme de 373 \$;
- passif à court terme de 670 \$;
- dette à long terme de 300 \$;
- produits reportés à long terme d'Aéroplan de 801 \$.

Immédiatement avant la distribution du 14 mars 2007, la participation nette d'ACE dans Aéroplan SEC, chiffrée à (710) \$, était négative en raison des distributions accumulées à ACE supérieures aux produits financiers et au capital investi, déduction faite des ajustements de la juste valeur enregistrés au passage à la comptabilité nouveau départ. À la suite de la distribution du 14 mars 2007, la participation proportionnelle d'ACE de 40,1 % dans le déficit accumulé d'Aéroplan SEC était de 284 \$. ACE a conservé ce placement négatif de 284 \$ et a constaté le montant au titre de passifs à long terme. En conséquence, la différence entre la participation nette avant et après la distribution d'un montant de 426 \$ a été portée au crédit du surplus d'apport. Tel qu'il est décrit à la note 10, la distribution de parts d'Aéroplan du 24 mai a donné lieu à une réduction accrue du placement négatif dans Aéroplan de 63 \$, à un crédit au surplus d'apport de 57 \$, et à une baisse des intérêts débiteurs de 6 \$, ce qui s'est traduit par un crédit au surplus d'apport totalisant 483 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007.

Au premier trimestre, la répercussion de 231 \$ sur les flux de trésorerie entraînée par la déconsolidation d'Aéroplan par ACE reflète le retrait de la trésorerie d'Aéroplan du bilan consolidé d'ACE et est classée à titre de décaissement découlant d'activités d'investissement.

La Société a conclu diverses opérations entre apparentés après le retrait d'Aéroplan de la consolidation d'ACE, et ces opérations sont inscrites à la valeur d'échange. Les soldes d'opérations entre apparentés concernent principalement la prestation de services (voir le tableau ci-dessous) et la répartition des coûts liés à la main-d'œuvre.

Les soldes d'opérations entre apparentés avec Aéroplan qui sont attribuables à l'application des ententes commerciales et contractuelles entre Air Canada et Aéroplan s'établissent comme suit :

	30 juin 2007
Débiteurs	25 \$
	25 \$

Suit le sommaire des produits et charges entre apparentés d'Air Canada avec Aéroplan, pour le trimestre terminé le 30 juin 2007 et la période allant du 14 mars 2007 au 30 juin 2007 :

	Trimestre terminé le 30 juin 2007	Période terminée le 30 juin 2007
Produits		
Produits tirés d'Aéroplan liés aux primes Aéroplan	91 \$	129 \$
Coût d'achat de milles Aéroplan auprès d'Aéroplan	(62)	(84)
Produits de location d'immeubles provenant des apparentés	4	5
	33 \$	50 \$
Charges		
Frais de gestion et de marketing des centres téléphoniques pour les services reçus d'Aéroplan	1 \$	2 \$
Recouvrement des salaires et charges sociales liés aux employés détachés auprès d'Aéroplan	(13)	(17)
	(12) \$	(15) \$

OBLIGATION AU TITRE DES MILLES AÉROPLAN

En 2001, Air Canada a constitué Aéroplan Société en commandite à titre de société en commandite en propriété exclusive d'Air Canada; le programme de fidélisation Aéroplan étant auparavant une division d'Air Canada. Aux termes du contrat de participation et de services commerciaux (CPSC) intervenu entre Air Canada et Aéroplan, Air Canada a conservé et conservera une obligation au titre des milles Aéroplan émis avant le 1^{er} janvier 2002. Aéroplan a pris en charge la responsabilité de tous les milles accumulés depuis le 1^{er} janvier 2002.

Au 30 juin 2007, l'obligation d'Air Canada à cet égard concernait environ 10 milliards de milles, ou 116 \$, dont une tranche de 59 \$ est comprise dans le passif à court terme (15 milliards de milles au total, ou 163 \$, au 31 décembre 2006).

Les états financiers consolidés de 2006 d'ACE tenaient compte de cette obligation dans le bilan consolidé, au titre des produits reportés Aéroplan. Puisque ACE a cessé de consolider les résultats d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007, l'obligation comparative du 31 décembre 2006 de 163 \$ a été présentée séparément dans le bilan consolidé intermédiaire du deuxième trimestre de 2007.

3. COMPTABILISATION DE JAZZ

Par suite de la distribution de parts du Fonds de revenu Jazz Air le 24 mai 2007, la participation d'ACE dans Jazz a été réduite, passant de 58,8 % à 49,0 %, soit indirectement par la participation directe d'ACE dans le Fonds de revenu Jazz Air, lequel est le propriétaire exclusif de Jazz. Depuis la date de distribution, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière de Jazz.

L'état consolidé des résultats comprend une quote-part de 7 \$ au titre de la participation dans Jazz, ce qui représente les résultats d'exploitation depuis la distribution du 24 mai 2007.

Le bilan consolidé du 30 juin 2007 ne comprend pas la situation financière de Jazz. Le bilan consolidé comparatif du 31 décembre 2006 comprenait les éléments suivants :

- trésorerie et équivalents de trésorerie de 135 \$ et autres actifs à court terme de 109 \$;
- actif à long terme de 239 \$;
- passif à court terme de 213 \$;
- dette à long terme de 115 \$;
- autres passifs à long terme de 71 \$.

Au 24 mai 2007, la participation nette d'ACE dans Jazz représentait 42 \$.

Au deuxième trimestre de 2007, la répercussion de 138 \$ sur les flux de trésorerie entraînée par la déconsolidation de Jazz par ACE reflète le retrait de la trésorerie de Jazz du bilan consolidé d'ACE et est classée à titre de décaissement découlant d'activités d'investissement.

La Société a conclu diverses opérations entre apparentés après le retrait de Jazz de la consolidation d'ACE. Les opérations sont comptabilisées à leur valeur d'échange. Les soldes d'opérations entre apparentés concernent principalement la prestation de services (voir le tableau ci-dessous) et la répartition des coûts liés à la main-d'œuvre.

Les soldes d'opérations entre apparentés avec Jazz qui sont attribuables à l'application des ententes commerciales et contractuelles s'établissent comme suit :

	30 juin 2007
Débiteurs	107 \$
Créditeurs	77
	30 \$

Suit le sommaire des produits et charges entre apparentés avec Jazz, pour la période allant du 24 mai 2007 au 30 juin 2007 :

	Période terminée le 30 juin 2007
Produits	
Produits tirés de services généraux et autres services (Air Canada)	6 \$
Produits liés à la maintenance de Jazz (ACTS)	3
Produits tirés de la location d'immeubles de Jazz (Air Canada)	1
	10 \$
Charges (Air Canada)	
Charges liées au contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	76 \$
Charges refacturées de Jazz au titre de la charge de carburant	29
Charges refacturées de Jazz au titre de redevances aéroportuaires	17
Charges refacturées de Jazz au titre d'autres charges	2
Autres charges liées à Jazz	1
	125 \$

4. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

OBLIGATIONS CONVERTIBLES DE PREMIER RANG D'ACE

Dans le cadre des distributions de parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air aux porteurs d'actions d'ACE (note 10), il y a eu ajustement du taux de conversion des obligations convertibles de premier rang, à 4,25 %, échéant en 2035 (les « obligations convertibles ») en actions à droit de vote variable de catégorie A (si le porteur n'est pas canadien) ou en actions à droit de vote de catégorie B (si le porteur est canadien) par tranche de 1 000 \$ de capital d'obligations convertibles.

Par suite de la distribution du 10 janvier 2007, le taux de conversion a été ajusté de 22,2838 à 27,6987 et est en vigueur depuis le 27 janvier 2007. Par suite des distributions du 14 mars 2007, le taux de conversion a été ajusté de 27,6987 à 32,5210 et est en vigueur depuis le 31 mars 2007. Par suite de la distribution du 24 mai 2007, le taux de conversion a été ajusté de 32,5210 à 37,6879 et est en vigueur depuis le 12 juin 2007.

Tous les ajustements apportés en 2007 et décrits ci-dessus ont été établis conformément à l'acte de fiducie régissant les obligations convertibles.

FINANCEMENT DES APPAREILS D'AIR CANADA

Le 19 avril 2007, Air Canada recevait de l'Export-Import Bank des États-Unis (l'« Export-Import Bank ») un engagement relatif à une garantie d'emprunt, assujéti à certaines conditions, pour sept 777 de Boeing qui seront livrés en 2007. Au cours du semestre terminé le 30 juin 2007, Air Canada a pris livraison de cinq appareils 777 de Boeing, dont un appareil qui a été livré durant le premier trimestre de 2007. Un des appareils livrés a été acquis aux fins du contrat de location-exploitation conclu avec ILFC. Les quatre autres appareils ont été financés en vertu de l'engagement relatif à une garantie d'emprunt de l'Export-Import Bank.

Le tableau qui suit récapitule les emprunts, garantis par les appareils livrés, liés à l'acquisition des appareils Boeing financés aux termes de l'engagement relatif à une garantie d'emprunt de l'Export-Import Bank.

	Nombre d'appareils	Taux d'intérêt	Échéance	Montant du prêt initial en \$ US	Montant du prêt initial en \$ CA
Deuxième trimestre de 2007					
777 de Boeing	4	5,435 %	2019	415	441

Le taux d'intérêt indiqué dans le tableau ci-dessus équivaut au taux d'intérêt fixe moyen pondéré appliqué aux prêts.

Le tableau ci-après résume les obligations (en dollars canadiens) concernant le remboursement du capital lié au financement des appareils Boeing obtenu au deuxième trimestre de 2007.

	Reste de 2007	2008	2009	2010	2011	2012
Financement des appareils Boeing	18 \$	37 \$	37 \$	37 \$	37 \$	37 \$

Le tableau qui suit récapitule les emprunts, garantis par les appareils livrés, qu'Air Canada a contractés durant le semestre terminé le 30 juin 2007 pour financer l'acquisition des appareils Embraer.

	Nombre d'appareils	Taux d'intérêt	Échéance	Montant du prêt initial en \$ US	Montant du prêt initial en \$ CA
Deuxième trimestre de 2007					
190 d'Embraer	4	7,161 %	2019	90 \$	96 \$
Premier trimestre de 2007					
190 d'Embraer	4	6,813 %	2019	90 \$	105 \$
Total	8			180 \$	201 \$

Les taux d'intérêt indiqués dans le tableau ci-dessus équivalent au taux d'intérêt fixe moyen pondéré appliqué aux prêts.

Le tableau ci-après résume les obligations (en dollars canadiens) concernant le remboursement du capital lié au financement des appareils Embraer obtenu durant le semestre terminé le 30 juin 2007.

	Reste de 2007	2008	2009	2010	2011	2012
Financement des appareils Embraer	4 \$	9 \$	9 \$	10 \$	10 \$	15 \$

RÉDUCTION DES INTÉRÊTS MINORITAIRES

Au premier trimestre de 2007, la Société a refinancé cinq appareils CRJ. Le refinancement comprenait le versement de la part liée aux intérêts minoritaires des ententes de location à des tiers de 36 \$.

5. CHARGES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

La Société a constaté la charge de retraite et d'avantages complémentaires suivante :

	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2006
Charge de retraite	37 \$	46 \$	75 \$	91 \$
Autre charge au titre d'avantages complémentaires	23	27	53	55
	60 \$	73 \$	128 \$	146 \$
Montant imputé à Aéroplan	(2)	-	(2)	-
Charge nette au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires	58 \$	73 \$	126 \$	146 \$

6. PROVISIONS LIÉES À LA MAIN-D'ŒUVRE

Le tableau ci-dessous indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre, compris dans le passif à long terme lié au personnel, en vue de rendre compte des soldes qui existaient au passage à la comptabilité nouveau départ, le 30 septembre 2004 (la part à court terme est comprise au titre des « Crédeurs et charges à payer ») :

	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2006
Début de la période	67 \$	133 \$	77 \$	144 \$
Accroissement des intérêts	2	3	3	5
Charges engagées	(12)	(14)	(23)	(27)
Déconsolidation de Jazz (note 1)	(4)	-	(4)	-
Fin de la période	53	122	53	122
Part à court terme	(27)	(37)	(27)	(37)
	26 \$	85 \$	26 \$	85 \$

En 2006, par suite de l'examen des provisions en cours liées aux plans mis en œuvre avant le 30 septembre 2004, il a été déterminé qu'une part des provisions, de 23 \$, ne serait plus requise et a, par conséquent, été ajustée au troisième trimestre de 2006. Le montant réintégré a été porté à titre d'ajustement aux capitaux propres.

Le tableau ci-dessous indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre, compris dans le passif à long terme lié au personnel, en vue de rendre compte des soldes créés à la suite du passage à la comptabilité nouveau départ, le 30 septembre 2004 (la part à court terme est comprise au titre des « Crédeurs et charges à payer ») :

	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2006
Début de la période	39 \$	44 \$	32 \$	13 \$
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre :				
Réduction de l'effectif d'ACTS en 2007	6	-	15	-
Réduction de l'effectif non syndiqué en 2006	-	-	-	33
Charges constatées au titre des salaires et charges sociales	9	3	11	3
Charges engagées	(10)	(4)	(14)	(6)
Fin de la période	44	43	44	43
Part à court terme	(27)	(35)	(27)	(35)
	17 \$	8 \$	17 \$	8 \$

De temps à autre, la Société offre des programmes de cessation d'emploi à certains employés. Le coût de ces programmes est constaté dans les charges d'exploitation.

Au deuxième trimestre de 2007, une charge exceptionnelle de 6 \$ liée à la restructuration de la main-d'œuvre (15 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007) a été constatée dans le secteur d'ACTS pour la réduction de l'effectif annoncée en raison de la fin d'un contrat de révision générale conclu dans ce secteur. On prévoit que la réduction de l'effectif sera achevée en 2007.

Au cours du premier trimestre de 2006, un plan de réduction de 20 % de l'effectif non syndiqué a été annoncé. Une charge exceptionnelle de 28 \$ a été inscrite dans le secteur d'Air Canada, et de 5 \$ dans ACTS, au premier trimestre de 2006 relativement à ce plan. Au cours du quatrième trimestre de 2006, l'incidence favorable de l'attrition et d'autres facteurs sur cette charge a entraîné la révision du coût estimatif de ce régime pour le secteur d'Air Canada. Par conséquent, au quatrième trimestre de 2006, le secteur d'Air Canada a inscrit une diminution de 8 \$ de la charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre.

7. INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET FINANCIERS

GESTION DU RISQUE LIÉ AU PRIX DU CARBURANT

L'exploitation d'Air Canada étant tributaire du secteur énergétique, les variations du prix du carburéacteur ont une incidence sur les résultats financiers d'Air Canada. En vue de gérer le risque lié au prix du carburéacteur, Air Canada conclut des contrats d'instruments dérivés avec des intermédiaires financiers visant la gestion de la volatilité des flux de trésorerie liés à l'exploitation. Air Canada a recours à des contrats d'instruments dérivés liés au kérosène, mais également à d'autres produits de pétrole, tels que le mazout et le pétrole brut, en raison du caractère relativement limité, dans une perspective à moyen et à long terme, de la liquidité des contrats d'instruments dérivés liés au kérosène, celui-ci ne se négociant pas sur un marché à terme organisé. Air Canada n'achète ni ne détient aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Air Canada désigne ses dérivés liés au carburant comme des couvertures de flux et applique la comptabilité de couverture conformément au chapitre 3865 de l'ICCA, *Couvertures*. Les éléments de couverture désignés comme des couvertures de flux de trésorerie entraînent la constatation de toutes les variations de la juste valeur de l'élément de couverture au cours de la période qui sont considérées comme efficaces au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que le carburéacteur sous-jacent soit consommé. À l'échéance de l'élément de couverture, la partie efficace des gains et des pertes est portée à la charge de carburant. La partie inefficace de la variation de la juste valeur pendant la période est constatée dans les produits (charges) hors exploitation.

L'efficacité sera fonction de la mesure dans laquelle les variations de la juste valeur d'un élément de couverture lié à un risque couvert contrebalancent les variations de la juste valeur de l'élément de couverture correspondant. La méthode comptable adoptée par Air Canada évalue l'efficacité en fonction de la variation de la valeur intrinsèque des instruments dérivés liés au carburant par rapport à la variation de la valeur intrinsèque des achats prévus de carburéacteur (selon le prix moyen pondéré payé par la Société). Puisque la méthode actuellement appliquée par Air Canada ne tient pas compte des variables ayant une incidence sur la juste valeur telles que la volatilité et la valeur temporelle de l'argent, il est possible qu'une partie importante de la variation de la juste valeur des instruments dérivés liés au carburant soit constatée comme inefficace selon la méthode actuelle.

L'inefficacité est inhérente à la couverture du carburéacteur par l'utilisation d'instruments dérivés liés au pétrole brut et aux produits apparentés ainsi qu'à la différence entre les valeurs intrinsèques et la juste valeur des instruments dérivés, en particulier si on tient compte de la forte volatilité des prix du pétrole. Conséquemment, Air Canada ne peut prédire la valeur de l'inefficacité de chaque période. Cette situation peut intensifier, tel qu'il a déjà été le cas, la volatilité des résultats comptables d'Air Canada, mais n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie sous-jacents.

Si la comptabilité de couverture ne peut plus s'appliquer à une couverture, toute variation de la juste valeur de l'instrument dérivé au cours de la période est constatée au titre des produits hors exploitation. En ce qui concerne les instruments dérivés liés au carburant pour lesquels on ne peut appliquer la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur des dérivés liés au carburant pour la période sont constatées au titre des produits hors exploitation.

Le tableau ci-après présente les variations de la juste valeur des éléments de couverture désignés avant les répercussions fiscales durant le semestre terminé le 30 juin 2007.

Augmentation (diminution)	Juste valeur des instruments dérivés liés au carburant	Autres éléments du résultat étendu / cumul des autres éléments du résultat étendu	Charge de carburant	Produits (perte) hors exploitation	Bénéfices non répartis / intérêts minoritaires	Trésorerie liée au règlement
1 ^{er} janvier 2007	(18) \$	(26) \$	- \$	- \$	8 \$	- \$
Variation latente de la juste valeur pour la période	39	9	-	30	-	-
Perte réalisée sur des contrats venant à échéance	14	8	8	-	-	(14)
31 mars 2007	35 \$	(9) \$	8 \$	30 \$	8 \$	(14) \$
Variation latente de la juste valeur pour la période	6	13	-	(7)	-	
Gain réalisé sur des contrats venant à échéance	(5)	3	(3)	(7)	-	4
30 juin 2007	36 \$	7 \$	5 \$	16 \$	8 \$	(10) \$

Les autres éléments du résultat étendu, déduction faite de la charge d'impôts de 6 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2007 (9 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2007), sont présentés dans l'état consolidé du résultat étendu.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Air Canada recourt à certains contrats de change à terme ou swaps de devises pour gérer le risque associé aux fluctuations des taux de change. Au 30 juin 2007, Air Canada avait contracté des contrats de change à terme et contrats d'option sur devises relativement à 1 574 \$ US de ses achats à venir en 2007 et 2008. La juste valeur de ces contrats sur devises au 30 juin 2007 était de 73 \$ avec une position favorable à la contrepartie (25 \$ au 31 décembre 2006, avec position favorable à Air Canada relativement à 503 \$ des achats à venir en 2007). Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables. La perte latente a été constatée dans les écarts de change.

Pendant le premier trimestre de 2007, des swaps de devises d'Air Canada conclus avec des tiers relativement à des contrats de location de cinq appareils CRJ ont été réglés à leur juste valeur, soit 10 \$ (ce qui est égal à la valeur comptable), à l'échéance des contrats.

8. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les montants liés aux impôts futurs ci-dessous sont présentés dans le bilan consolidé de la Société.

Actifs	30 juin 2007	31 mars 2007	31 décembre 2006
Actif d'impôts futurs constaté au titre de l'actif à court terme ^{a)}	342 \$	51 \$	584 \$
Actif d'impôts futurs ^{a)}	24 \$	214 \$	336 \$
	366 \$	265 \$	920 \$

Passifs	30 juin 2007	31 mars 2007	31 décembre 2006
Impôts exigibles ^{b)}	- \$	(6) \$	(345) \$
Passif d'impôts futurs ^{b)}	(94) \$	(136) \$	(136) \$
	(94) \$	(142) \$	(481) \$

a) ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS

Au deuxième trimestre de 2007, la Société a déterminé qu'il est plus probable qu'improbable que certains actifs d'impôts futurs, d'un montant de 220 \$, qui étaient contrebalancés par une provision pour moins-value, se matérialiseront au moyen d'une combinaison de reprises d'écart temporels et de bénéfices imposables.

Pendant le deuxième trimestre de 2007, la Société comptait des actifs d'impôts futurs à long terme de 111 \$ attribuables à la distribution de parts d'Aéroplan et de Jazz (note 10).

Les ajustements divers ont réduit les actifs d'impôts futurs de 8 \$ au deuxième trimestre de 2007.

Pendant le premier trimestre de 2007, l'actif d'impôts futurs d'Air Canada, qui s'élevait à 345 \$, a été utilisé afin de recouvrer des impôts exigibles du même montant.

Pendant le premier trimestre de 2007, la Société comptait des actifs d'impôts futurs de 328 \$ attribuables à la distribution de parts d'Aéroplan (note 10). De plus, la Société a enregistré des actifs d'impôts futurs de 40 \$ par suite de la distribution des parts de Jazz (note 10), lesquels ont été contrebalancés par une provision pour moins-value.

Les ajustements divers ont augmenté les actifs d'impôts futurs de 18 \$ au premier trimestre de 2007.

b) IMPÔTS EXIGIBLES ET PASSIF D'IMPÔTS FUTURS

Au deuxième trimestre de 2007, les passifs d'impôts futurs ont reculé de 42 \$ en raison d'une diminution de la valeur comptable de certains actifs incorporels et autres actifs dont la durée de vie est indéfinie. Le recul des valeurs comptables découle de la constatation d'actifs d'impôts futurs qui existaient au moment de l'adoption de la comptabilité nouveau départ et pour lesquels une provision pour moins-value était constatée.

Dans le cadre de la stratégie d'utilisation de pertes fiscales prévue au moment du premier appel public à l'épargne d'Air Canada et de la restructuration de l'entreprise, un montant de 345 \$ au titre des impôts exigibles a été provisionné en 2006. Ces impôts exigibles proviennent de la cession des actifs d'impôts d'Air Canada à ACE. Ces derniers étaient recouvrables sur les actifs d'impôts futurs d'Air Canada et ont été réglés au cours du premier trimestre de 2007. Pendant le premier trimestre de 2007, le secteur d'Air Canada a enregistré des intérêts débiteurs de 6 \$ applicables au solde d'impôts avant le recouvrement. Ce montant a été inscrit à titre d'impôts dans l'état consolidé des résultats du premier trimestre.

c) CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les éléments de la charge d'impôts sur les bénéfices se présentent comme suit :

	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2006
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices avant les éléments suivants	(68) \$	(102) \$	(65) \$	(73) \$
Distribution spéciale des parts d'Aéroplan	(9)	-	(38)	(6)
Distribution spéciale des parts de Jazz	(2)	-	(6)	-
Effet de la modification des choix fiscaux estimés au préalable	-	-	(17)	-
Émission de parts de Jazz	-	-	-	(10)
Effet de la modification de taux d'imposition sur les écarts temporaires	2	17	12	17
Montant repris sur la provision pour moins-value	2	-	2	-
Intérêts débiteurs	-	-	(6)	-
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	(75) \$	(85) \$	(118) \$	(72) \$

La charge d'impôts sur les bénéfices futurs de 17 \$ a été inscrite au premier trimestre de 2007 en raison d'une modification apportée aux montants estimés au préalable dans le cadre de certains choix fiscaux.

9. CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2007, les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE ainsi que les actions ordinaires pouvant être émises s'établissent comme suit :

Actions en circulation (en milliers)	30 juin 2007	31 décembre 2006
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	79 277	79 499
Actions à droit de vote de catégorie B	24 098	22 772
Total des actions émises et en circulation	103 375	102 271
Actions ordinaires éventuelles		
Actions privilégiées convertibles	11 014	10 747
Obligations convertibles	12 437	7 354
Options sur actions	4 439	3 598
Total des actions ordinaires pouvant être émises	27 890	21 699

L'information contenue dans le tableau ci-dessus reflète les modifications attribuables aux distributions de parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air, décrites aux notes 2, 3 et 10.

10. DISTRIBUTIONS DE PARTS D'AÉROPLAN ET DE JAZZ

Le 3 mars 2006, ACE a procédé, par réduction du capital, à la distribution de 0,18 part du Fonds de revenu Aéroplan par action à droit de vote variable de catégorie A, action à droit de vote de catégorie B et action privilégiée d'ACE (après conversion) détenue par ses porteurs d'actions inscrits à cette date. Afin d'effectuer cette distribution, ACE a converti 20 204 165 parts d'Aéroplan SEC en 20 204 165 parts du Fonds de revenu Aéroplan, lesquelles ont été distribuées aux porteurs d'actions d'ACE à la date de référence.

Le 5 octobre 2006, les porteurs d'actions d'ACE ont approuvé un plan d'arrangement élaboré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 6 octobre 2006, la Cour supérieure du Québec a sanctionné une ordonnance définitive approuvant le plan d'arrangement, qui est entré en vigueur le 10 octobre 2006. L'arrangement confère au conseil d'administration d'ACE le pouvoir d'effectuer à l'occasion une ou plusieurs distributions aux porteurs d'actions d'ACE d'un montant total d'au plus deux milliards de dollars par réduction du capital déclaré des actions à droit de vote variable, des actions à droit de vote et des actions privilégiées (ci-après appelé le « plan »).

Le 28 décembre 2006, ACE a présenté les modalités d'une distribution prévue par le plan et en vertu de laquelle les porteurs d'actions d'ACE inscrits au 10 janvier 2007 recevraient 50 millions de parts du Fonds de revenu Aéroplan, ou environ 0,442 part du Fonds de revenu Aéroplan par action à droit de vote variable, action à droit de vote et action privilégiée d'ACE (après conversion). Compte tenu du prix de clôture de 17,97 \$ des parts du Fonds de revenu Aéroplan à la TSX le 10 janvier 2007, la distribution a été évaluée à environ 899 M\$. En vue de la distribution, ACE a échangé, le 28 décembre 2006, 50 millions de parts d'Aéroplan SEC contre 50 millions de parts du Fonds de revenu Aéroplan, lesquelles ont été distribuées aux porteurs d'actions d'ACE inscrits et admissibles à la date de référence, soit le 10 janvier 2007. À cette même date, ACE a également échangé 60 millions de parts d'Aéroplan SEC contre 60 millions de parts du Fonds de revenu Aéroplan aux fins d'une réorganisation interne.

Le 2 mars 2007, ACE a annoncé une deuxième distribution prévue par le plan et en vertu de laquelle les porteurs d'actions d'ACE inscrits au 14 mars 2007 étaient autorisés à recevoir 20 272 917 parts du Fonds de revenu Aéroplan, ou environ 0,177 part du Fonds de revenu Aéroplan, et 25 millions de parts du Fonds de revenu Jazz Air ou environ 0,219 part du Fonds de revenu Jazz Air par action à droit de vote variable, action à droit de vote et action privilégiée d'ACE (après conversion). Compte tenu du prix de clôture de 19,40 \$ des parts du Fonds de revenu Aéroplan et de 8,60 \$ des parts du Fonds de revenu Jazz Air à la TSX le 14 mars 2007, la distribution a été évaluée à environ 608 M\$. Aux fins de la distribution, ACE a échangé, le 14 mars 2007, 25 millions de parts de Jazz SEC contre 25 millions de parts du Fonds de revenu Jazz Air. Afin de procéder à une réorganisation interne, ACE a également échangé, le 14 mars 2007, les 40 545 835 parts restantes d'Aéroplan SEC contre 40 545 835 parts du Fonds de revenu Aéroplan.

Le 30 mars 2007, ACE a échangé les 47 226 920 parts restantes de Jazz SEC à cette date contre 47 226 920 parts du Fonds de revenu Jazz Air aux fins d'une réorganisation interne.

Le 11 mai 2007, ACE a annoncé une troisième et dernière distribution prévue par le plan et en vertu de laquelle les porteurs d'actions d'ACE, inscrits au 24 mai 2007, étaient autorisés à recevoir 18 millions de parts du Fonds de revenu Aéroplan, ou environ 0,157 part du Fonds de revenu Aéroplan, et 12 millions de parts du Fonds de revenu Jazz Air ou environ 0,105 part du Fonds de revenu Jazz Air par action à droit de vote variable, action à droit de vote et action privilégiée d'ACE (après conversion). Compte tenu du prix de clôture de 21,50 \$ des parts du Fonds de revenu Aéroplan et de 8,26 \$ des parts du Fonds de revenu Jazz Air à la TSX le 24 mai 2007, la distribution a été évaluée à environ 486 M\$.

Le tableau ci-après illustre la répartition des parts distribuées aux porteurs d'actions durant le deuxième trimestre de 2007.

Distributions	Nombre de parts d'Aéroplan distribuées le 24 mai 2007	Nombre de parts de Jazz distribuées le 24 mai 2007
Porteurs d'actions ordinaires	16 274 237	10 849 492
Porteurs d'actions privilégiées	1 725 763	1 150 508
	18 000 000	12 000 000

Le tableau ci-après illustre la répartition des parts distribuées aux porteurs d'actions durant le premier trimestre de 2007.

Distributions	Nombre de parts d'Aéroplan distribuées le 10 janvier 2007	Nombre de parts d'Aéroplan distribuées le 14 mars 2007	Nombre de parts de Jazz distribuées le 14 mars 2007
Porteurs d'actions ordinaires	45 240 473	18 345 927	22 623 690
Porteurs d'actions privilégiées	4 759 527	1 926 990	2 376 310
	50 000 000	20 272 917	25 000 000

Depuis l'approbation du plan d'arrangement en octobre 2006, environ 2 G\$ des 2 G\$ prévus dans le cadre du plan ont été distribués.

Distributions aux porteurs d'actions ordinaires

Les distributions aux porteurs d'actions à droit de vote variable et d'actions à droit de vote, pour un total de 79 860 637 parts du Fonds de revenu Aéroplan (« parts d'Aéroplan ») et de 33 473 182 parts du Fonds de revenu Jazz Air (« parts de Jazz »), constituaient des transferts non monétaires et non réciproques à des propriétaires. Ces transferts ont été constatés à la valeur comptable des actifs nets cédés et ne donnent lieu à aucun gain ni aucune perte. En ce qui a trait à la distribution des parts d'Aéroplan au deuxième trimestre de 2007, en raison de la participation dans Aéroplan au moment de la distribution, un montant de 57 \$ a été inscrit à titre de réduction du placement négatif dans Aéroplan, contrebalancé par une augmentation du surplus d'apport. Les distributions de 2007 ont nécessité l'utilisation des actifs d'impôts futurs, dont 354 \$ dans le cadre des distributions aux porteurs d'actions ordinaires, lesquels ont été constatés à titre de réduction du capital social.

Distribution aux porteurs d'actions ordinaires	Parts d'Aéroplan distribuées	Réduction du capital social attribuable aux actifs d'impôts futurs
10 janvier 2007	45 240 473	(192) \$
14 mars 2007	18 345 927	(82)
24 mai 2007	16 274 237	(80)
	79 860 637	(354) \$

Dans le cas de la distribution des parts de Jazz, 23 \$ ont été inscrits au bilan consolidé à titre de réduction du capital social (8 \$ durant le deuxième trimestre de 2007 et 15 \$ durant le premier trimestre de 2007) ainsi qu'à titre d'augmentation des intérêts minoritaires, ce qui représente la valeur comptable proportionnelle de la participation d'ACE dans Jazz, par rapport à la distribution aux porteurs d'actions de catégories A et B. Les distributions de 2007 ont nécessité l'utilisation des actifs d'impôts futurs, dont 49 \$ dans le cadre des distributions aux porteurs d'actions ordinaires, lesquels ont été constatés à titre de réduction du capital social. Le tableau suivant résume l'incidence sur les états financiers de la distribution des parts de Jazz aux porteurs d'actions de catégories A et B.

Distribution aux porteurs d'actions ordinaires	Parts de Jazz distribuées	Réduction du capital social constatée	Réduction du capital social attribuable aux actifs d'impôts futurs
14 mars 2007	22 623 690	(15) \$	(36) \$
24 mai 2007	10 849 492	(8)	(13)
	33 473 182	(23) \$	(49) \$

Distributions aux porteurs d'actions privilégiées

Les distributions aux porteurs d'actions privilégiées d'ACE ont totalisé 8 412 280 parts d'Aéroplan et 3 526 818 parts de Jazz. Étant donné que les porteurs d'actions privilégiées convertibles ne sont pas des propriétaires de la Société aux fins comptables, l'opération a été considérée comme un transfert non réciproque à des non-propriétaires. Les transferts sont évalués à la juste valeur à la date de distribution, ce qui donne lieu à la constatation des intérêts débiteurs nets, c'est-à-dire la juste valeur de chaque distribution dont on a déduit le gain constaté. Le gain constaté représente la juste valeur de la distribution en excédent de la valeur

comptable de la part proportionnelle de la Société. La juste valeur de la distribution est fonction du prix de clôture des parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air à la TSX à la date de distribution.

La distribution de parts d'Aéroplan aux porteurs d'actions privilégiées a donné lieu à des intérêts débiteurs, montant net, constatés au semestre terminé le 30 juin 2007 et à une réduction proportionnelle des actifs incorporels liée aux ajustements de la juste valeur des actifs incorporels d'Aéroplan constatés à la consolidation par suite de la dilution des intérêts. Le tableau suivant résume l'incidence sur les états financiers de la distribution des parts d'Aéroplan aux porteurs d'actions privilégiées.

Distribution aux porteurs d'actions privilégiées	Parts d'Aéroplan distribuées	Juste valeur de la distribution	Gains liés à la distribution	Intérêts débiteurs, montant net, constatés	Réduction des actifs incorporels constatée
Premier trimestre de 2007					
10 janvier 2007	4 759 527	86 \$	78 \$	8 \$	(8) \$
14 mars 2007	1 926 990	37	33	4	(4)
Deuxième trimestre de 2007					
24 mai 2007	1 725 763	37	43	(6)	-
	8 412 280	160 \$	154 \$	6 \$	(12) \$

La distribution de parts de Jazz aux porteurs d'actions privilégiées a donné lieu à des intérêts débiteurs, montant net, constatés au semestre terminé le 30 juin 2007 et à une augmentation des intérêts minoritaires par suite de la dilution des intérêts. Le tableau suivant résume l'incidence sur les états financiers de la distribution des parts de Jazz aux porteurs d'actions privilégiées.

Distribution aux porteurs d'actions privilégiées	Parts de Jazz distribuées	Juste valeur de la distribution	Gains liés à la distribution	Intérêts débiteurs, montant net, constatés	Augmentation des intérêts minoritaires constatée
Premier trimestre de 2007					
14 mars 2007	2 376 310	21 \$	19 \$	2 \$	(2) \$
Deuxième trimestre de 2007					
24 mai 2007	1 150 508	10	9	1	(1)
	3 526 818	31 \$	28 \$	3 \$	(3) \$

Les distributions décrites ci-dessus n'ont eu aucune répercussion fiscale.

Conformément aux conditions des obligations convertibles de premier rang d'ACE, les distributions effectuées au cours du semestre terminé le 30 juin 2007 et le remboursement de capital ont donné lieu à un ajustement du taux de conversion (note 4). Cette modification du taux de conversion n'a eu aucune répercussion comptable.

En conformité avec les modalités du régime d'options sur actions d'ACE, chaque distribution effectuée pendant le semestre terminé le 30 juin 2007 a provoqué un ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options en cours. En date des distributions, les ajustements ont été appliqués à toutes les options sur actions d'ACE non exercées, que les droits dont elles sont assorties aient été acquis ou non, de façon conforme à l'ajustement du taux de conversion au titre des obligations convertibles de premier rang, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

Distribution	Avant l'ajustement		Après l'ajustement	
	Prix d'exercice	Options en cours	Prix d'exercice	Options en cours
10 janvier 2007	26,04 \$	3 570 390	20,95 \$	4 436 644
14 mars 2007	22,02	3 397 496	18,76	3 989 011
24 mai 2007	18,53	3 854 370	15,98	4 466 744

11. INFORMATIONS SECTORIELLES

COMPOSITION DES SECTEURS

La Société exerce ses activités selon les quatre secteurs isolables suivants : Air Canada (auparavant Services Air Canada), Aéroplan (jusqu'au 14 mars 2007), Jazz (jusqu'au 24 mai 2007) et ACTS.

Les ENSE comprennent les activités non sectorielles et les activités de financement et d'investissement d'ACE. Les ENSE regroupent aussi certains ajustements de consolidation liés aux différences qui peuvent exister entre divers secteurs d'exploitation sur le plan de la constatation des produits. En l'occurrence, ces ajustements de consolidation ont trait au moment et à la façon dont sont constatés les produits liés aux échanges de milles Aéroplan, ainsi qu'au moment où sont constatés les produits tirés des services de maintenance assurés par ACTS (à l'achèvement des contrats de services d'entretien moteurs ou de maintenance des composants) par rapport au moment où Air Canada et Jazz les passent en charges, c'est-à-dire une fois que les travaux sont terminés. Les ENSE constatent aussi les intérêts minoritaires relatifs aux placements d'ACE dans Aéroplan et Jazz. Le 14 mars 2007, tel qu'il est décrit à la note 2, la Société a cessé de consolider Aéroplan et, par conséquent, le bénéfice lié aux placements d'ACE dans Aéroplan pendant les premier et deuxième trimestres de 2007 est constaté dans les ENSE. Le 24 mai 2007, tel qu'il est décrit à la note 3, la Société a cessé de consolider Jazz, et le bénéfice lié aux placements d'ACE pendant le deuxième trimestre de 2007 est constaté dans les ENSE. Les impôts sur les bénéfices futurs sont constatés à même les entités imposables qui s'appliquent et ne sont pas attribués aux entités non imposables.

Les ajustements de consolidation liés à Aéroplan constatés au sein des ENSE pour la période pendant laquelle Aéroplan était consolidée visaient surtout à corriger les écarts entre le moment où Aéroplan constate ses produits, c'est-à-dire au moment où des milles sont échangés, et le moment prescrit par la méthode comptable de constatation des produits sur une base consolidée, à savoir lorsque le transport faisant l'objet de la prime est assuré. En outre, dans le secteur d'Aéroplan des états financiers consolidés d'ACE, les produits que tire Aéroplan de l'échange de milles sont constatés dans les autres produits, tandis que, dans les états financiers consolidés, les milles échangés contre des places dans des vols d'Air Canada et de Jazz sont constatés dans les produits passages. Cela donne lieu à l'élimination de certains montants inscrits au titre des autres produits Aéroplan au sein des ENSE, étant donné que, sur une base consolidée, les milles Aéroplan échangés contre des places sur des vols d'Air Canada et de Jazz sont constatés dans les produits passages. Il y a également lieu de faire, au sein des ENSE, un ajustement au titre des produits passages. Dans les informations sectorielles concernant Aéroplan, le coût constaté par Aéroplan relativement à l'achat de primes est constaté dans les autres charges d'exploitation.

Le secteur de Jazz, inclus jusqu'au 24 mai 2007, exerçait ses activités aux termes du contrat d'achat de capacité (« CAC de Jazz »), conclu avec Air Canada.

L'information financière sectorielle est présentée conformément aux modes de production d'information à partir desquels l'entreprise prend ses décisions d'exploitation. Les différents secteurs négocient les uns avec les autres comme s'ils étaient des non-apparentés.

Le rapprochement entre les montants globaux déclarés pour chaque secteur et dans chaque région et les montants applicables des états financiers consolidés s'établit comme suit :

	Trimestre terminé le 30 juin 2007*						Trimestre terminé le 30 juin 2006					
	Air Canada	Aéroplan*	Jazz*	ACTS	ENSE	Total ACE	Air Canada	Aéroplan	Jazz	ACTS	ENSE	Total ACE
Produits passages	2 336 \$	- \$	- \$	- \$	\$	2 336 \$	2 262 \$	- \$	- \$	- \$	26 \$	2 288 \$
Produits fret	135	-	-	-	-	135	152	-	-	-	-	152
Autres produits	118	-	1	56	13	188	121	181	2	55	(117)	242
Produits externes	2 589	-	1	56	13	2 659	2 535	181	2	55	(91)	2 682
Produits intersectoriels	46	-	248	202	(496)	-	41	2	338	171	(552)	-
Total des produits	2 635	-	249	258	(483)	2 659	2 576	183	340	226	(643)	2 682
Salaires et charges sociales	475	-	56	90	5	626	449	20	77	83	7	636
Carburant avions	636	-	54	-	(53)	637	631	-	71	-	(71)	631
Locations avions	71	-	22	-	(2)	91	83	-	33	-	(3)	113
Redevances aéroportuaires et de navigation	257	-	33	-	(34)	256	245	-	43	-	(43)	245
Maintenance, matières et fournitures avions	205	-	20	79	(183)	121	189	-	22	67	(160)	118
Amortissement des immobilisations corporelles	126	-	4	3	(2)	131	105	-	7	1	1	114
Amortissement des actifs incorporels	10	-	-	5	-	15	13	4	-	3	3	23
Provisions pour désuétude	-	-	-	3	-	3	-	-	-	3	-	3
Commissions	51	-	-	-	-	51	59	-	-	-	-	59
Frais payés à Jazz au titre du CAC	232	-	-	-	(156)	76	215	-	-	-	(215)	-
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	-	-	-	6	-	6	-	-	-	-	-	-
Autres charges d'exploitation	484	-	34	63	(31)	550	474	128	51	68	(162)	559
Total des charges d'exploitation	2 547	-	223	249	(456)	2 563	2 463	152	304	225	(643)	2 501
Bénéfice d'exploitation (perte)	88	-	26	9	(27)	96	113	31	36	1	-	181
Intérêts créditeurs	23	-	1	-	4	28	20	4	1	-	4	29
Intérêts débiteurs	(86)	-	(1)	(5)	(4)	(96)	(76)	(4)	(2)	(4)	(5)	(91)
Intérêts capitalisés	28	-	-	-	-	28	13	-	-	-	-	13
Bénéfice d'Aéroplan lié aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	-	-	-	-	17	17	-	-	-	-	-	-
Bénéfice de Jazz lié aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	-	-	-	-	7	7	-	-	-	-	-	-
Gain à la vente d'actions de US Airways	-	-	-	-	4	4	-	-	-	-	100	100
Gain à la cession d'actifs	14	-	-	-	-	14	1	-	-	-	-	1
Gain (perte) sur instruments financiers constatés à la juste valeur	(6)	-	-	-	-	(6)	(1)	-	-	-	-	(1)
Autres produits (charges) hors exploitation	(6)	-	1	-	4	(1)	(3)	1	-	(1)	4	1
Intérêts minoritaires	(4)	-	-	-	(52)	(56)	(3)	-	-	-	(16)	(19)
Écart de change	160	-	-	(1)	(1)	158	108	-	-	-	(1)	107
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	(56)	-	-	-	(19)	(75)	(20)	-	-	-	(65)	(85)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle)	155 \$	- \$	27 \$	3 \$	(67) \$	118 \$	152 \$	32 \$	35 \$	(4) \$	21 \$	236 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC depuis le 14 mars 2007, et de Jazz SEC depuis le 24 mai 2007 (note 1). Le bénéfice lié à la participation dans Aéroplan et dans Jazz est constaté dans les ENSE depuis les 14 mars 2007 et 24 mai 2007, respectivement.

	Semestre terminé le 30 juin 2007*						Semestre terminé le 30 juin 2006					
	Air Canada	Aéroplan*	Jazz*	ACTS	ENSE	Total ACE	Air Canada	Aéroplan	Jazz	ACTS	ENSE	Total ACE
Produits passages	4 473 \$	- \$	- \$	- \$	15 \$	4 488 \$	4 264 \$	- \$	- \$	- \$	45 \$	4 309 \$
Produits fret	275	-	-	-	-	275	303	-	-	-	-	303
Autres produits	327	198	3	113	(120)	521	316	378	4	101	(245)	554
Produits externes	5 075	198	3	113	(105)	5 284	4 883	378	4	101	(200)	5 166
Produits intersectoriels	94	3	610	398	(1 105)	-	87	5	656	325	(1 073)	-
Total des produits	5 169	201	613	511	(1 210)	5 284	4 970	383	660	426	(1 273)	5 166
Salaires et charges sociales	974	17	139	176	18	1 324	912	38	151	164	13	1 278
Carburant avions	1 221	-	125	-	(124)	1 222	1 200	-	130	-	(130)	1 200
Locations avions	144	-	57	-	(6)	195	166	-	65	-	(5)	226
Redevances aéroportuaires et de navigation	500	-	80	-	(81)	499	475	-	83	-	(83)	475
Maintenance, matières et fournitures avions	429	-	50	158	(374)	263	396	-	45	131	(325)	247
Amortissement des immobilisations corporelles	244	-	9	4	(1)	256	206	-	11	3	1	221
Amortissement des actifs incorporels	19	3	-	10	-	32	26	8	-	6	6	46
Provisions pour désuétude	1	-	-	6	-	7	1	-	-	6	-	7
Commissions	110	-	-	-	-	110	127	-	-	-	-	127
Frais payés à Jazz au titre du CAC	462	-	-	-	(386)	76	421	-	-	-	(421)	-
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	-	-	-	15	-	15	28	-	-	5	-	33
Autres charges d'exploitation	1 055	141	91	130	(199)	1 218	1 023	267	103	129	(335)	1 187
Total des charges d'exploitation	5 159	161	551	499	(1 153)	5 217	4 981	313	588	444	(1 279)	5 047
Bénéfice d'exploitation (perte)	10	40	62	12	(57)	67	(11)	70	72	(18)	6	119
Intérêts créditeurs	49	3	2	-	7	61	37	8	2	-	4	51
Intérêts débiteurs	(177)	(3)	(3)	(10)	(26)	(219)	(147)	(7)	(4)	(8)	(13)	(179)
Intérêts capitalisés	64	-	-	-	-	64	23	-	(1)	-	-	22
Bénéfice d'Aéroplan lié aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	-	-	-	-	20	20	-	-	-	-	-	-
Bénéfice de Jazz lié aux placements comptabilisés à la valeur de consolidation	-	-	-	-	7	7	-	-	-	-	-	-
Gain de dilution lié à Jazz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	220	220
Gain à la vente d'actions de US Airways	-	-	-	-	4	4	-	-	-	-	100	100
Gain à la cession d'actifs	21	-	-	-	-	21	3	-	-	-	1	4
Gain lié aux instruments financiers constatés à la juste valeur	28	-	-	-	-	28	(3)	-	-	-	-	(3)
Autres produits (charges) hors exploitation	(10)	(1)	1	-	9	(1)	1	-	-	(1)	6	6
Intérêts minoritaires	(6)	-	-	-	(73)	(79)	(7)	-	-	-	(27)	(34)
Gain de change	193	-	-	(1)	(1)	191	121	-	-	-	(1)	120
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	(51)	-	-	-	(67)	(118)	9	-	-	-	(81)	(72)
Bénéfice sectoriel (perte sectorielle)	121 \$	39 \$	62 \$	1 \$	(177) \$	46 \$	26 \$	71 \$	69 \$	(27) \$	215 \$	354 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC depuis le 14 mars 2007, et de Jazz SEC depuis le 24 mai 2007 (note 1). Le bénéfice lié à la participation dans Aéroplan et dans Jazz est constaté dans les ENSE depuis les 14 mars 2007 et 24 mai 2007, respectivement.

INFORMATION D'ORDRE GÉOGRAPHIQUE

Produits passages	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2006
Lignes canadiennes	1 011 \$	969 \$	1 865 \$	1 755 \$
Lignes transfrontalières	469	474	961	948
Lignes transatlantiques	476	479	837	818
Lignes transpacifiques	237	228	450	426
Autres	143	138	375	362
	2 336 \$	2 288 \$	4 488 \$	4 309 \$

Produits fret	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2006
Lignes canadiennes	26 \$	29 \$	51 \$	57 \$
Lignes transfrontalières	6	6	13	14
Lignes transatlantiques	50	51	107	106
Lignes transpacifiques	43	56	83	105
Autres	10	10	21	21
	135 \$	152 \$	275 \$	303 \$

Les produits passages et fret sont fonction des produits tirés des vols ayant leurs points de départ ou de destination dans un pays ou une région spécifique. Les lignes transatlantiques concernent les vols ayant leurs points de départ ou de destination principalement en Europe. Les lignes transpacifiques concernent les vols ayant leurs points de départ ou de destination principalement en Asie.

Les autres produits proviennent principalement de clients situés au Canada.

INFORMATION SUR LES ACTIFS SECTORIELS

	30 juin 2007*			Total
	Air Canada	ACTS	ENSE	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	871 \$	4 \$	166 \$	1 041 \$
Placements à court terme	880	-	181	1 061
	1 751 \$	4 \$	347 \$	2 102 \$
Actif total	11 246 \$	843 \$	(251) \$	11 838 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC depuis le 14 mars 2007, et de Jazz SEC depuis le 24 mai 2007 (note 1).

	31 décembre 2006					Total
	Air Canada	Aéroplan	Jazz	ACTS	ENSE	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 312 \$	167 \$	135 \$	- \$	240 \$	1 854 \$
Placements à court terme	798	453	-	-	73	1 324
	2 110 \$	620 \$	135 \$	- \$	313 \$	3 178 \$
Actif total	11 388 \$	824 \$	483 \$	989 \$	(243) \$	13 441 \$

La quasi-totalité des immobilisations corporelles de la Société est liée à des activités exercées au Canada.

L'actif total des ENSE s'entend déduction faite des éliminations intersociétés entre chacun des secteurs et ACE.

PLACEMENT DANS US AIRWAYS

Au deuxième trimestre de 2007, la Société a cédé 0,249 million d'actions de sa participation dans US Airways Group, Inc. (« US Airways »). Le produit net tiré de la vente s'est élevé à 8 \$ (8 \$ US). Par suite de ces opérations, la Société a enregistré un gain de 4 \$ avant impôts (3 \$ après impôts), ainsi qu'une réduction de 7 \$, déduction faite des impôts, du résultat constaté au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Au 30 juin 2007, la Société détenait toujours 0,251 million d'actions de US Airways, soit une valeur au marché de 8 \$ (8 \$ US). La variation de la juste valeur pendant la période a été traitée comme une charge de 4 \$, déduction faite des impôts de 1 \$, dans les autres éléments du résultat étendu du deuxième trimestre de 2007

(la charge constatée pour le semestre est de 8 \$, déduction faite des impôts de 2 \$). Au 30 juin 2007, un montant de 3 \$, déduction faite des impôts, lié aux gains latents sur ce placement a été constaté au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu.

Après le 30 juin 2007, la Société a vendu les 0,251 million d'actions restantes de sa participation dans US Airways. Le produit net tiré de la vente s'est élevé à 8 \$ (8 \$ US). Au troisième trimestre de 2007, la Société enregistrera un gain de 4 \$ avant impôts (3 \$ après impôts), ainsi qu'une réduction de 3 \$, après impôts, du résultat constaté au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu par suite de cette opération.

CESSION DE BIENS

Durant le deuxième trimestre de 2007, un appareil CRJ100 détenu par Air Canada et loué à Jazz a été gravement endommagé. En raison du produit de l'assurance estimé, Air Canada a constaté un gain sur la cession de 14 \$ au deuxième trimestre de 2007.

Au cours du premier trimestre de 2007, Air Canada a vendu un de ses actifs immobiliers, d'une valeur comptable de 37 \$ pour un produit de 42 \$. Le gain de 5 \$ réalisé à la vente (4 \$ après impôts) a été constaté au premier trimestre de 2007 dans le secteur d'Air Canada.

12. ACQUISITION D'AEROMAN

Le 13 février 2007, ACTS SEC, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis une participation de 80 % dans Aeromantenimiento, S.A. (« Aeroman »), division de Grupo TACA Holdings Limited (« Grupo TACA ») d'El Salvador responsable de la maintenance d'appareils. La contrepartie totale de cette acquisition comprenait des espèces ainsi qu'un droit d'acquérir une participation en capital dans ACTS SEC.

Le montant en espèces de 45 \$ US, constitué de 50 \$ (43 \$ US) en espèces à la clôture de la transaction et d'au plus 2 \$ (2 \$ US) en paiements jalonnés, est financé par ACTS SEC grâce aux liquidités d'ACE.

Une action rachetable sans droit de vote de catégorie A dans une filiale en propriété exclusive d'ACTS SEC (« action échangeable ») a été émise à Grupo TACA. Les droits rattachés à l'action échangeable confèrent à Grupo TACA, à la conclusion d'une opération de monétisation relative à ACTS SEC, le pouvoir d'échanger l'action contre un nombre variable d'actions d'ACTS SEC ou une participation dans ACTS SEC. À la suite de l'émission de l'action échangeable, ACE a accepté le transfert des droits de Grupo TACA à un apparenté de Grupo TACA. La juste valeur estimative de cette obligation d'échange constitue un passif. Le pourcentage de participation en capital dans ACTS SEC que peut acquérir Grupo TACA sera confirmé au moment de la monétisation d'ACTS SEC (note 13); on s'attend actuellement à ce qu'elle représente au plus environ 5 % de la participation totale en capital dans ACTS SEC. Avant la monétisation d'ACTS SEC, Grupo TACA peut faire valoir, auprès d'ACE, son droit d'acquisition à rabais de capitaux propres dans ACTS SEC (de 40,4 \$ US jusqu'à un plafond de 50,5 \$ US) sur une période de 12 mois ou à la date de la monétisation si elle a lieu précédemment. Après la monétisation d'ACTS SEC, Grupo TACA peut faire valoir, auprès d'ACE, son droit de participation dans ACTS SEC (ou dans la société issue du regroupement par suite de la monétisation) selon un montant de 50,5 \$ US (sur une période de 12 mois à compter de la date de la monétisation), à condition d'avoir exercé son action échangeable au préalable.

En plus de cette acquisition, ACTS SEC et sa filiale en propriété exclusive ont conclu une convention entre porteurs de titres avec Grupo TACA. En vertu de cette convention, Grupo TACA détient une option de vente à la faveur d'ACTS SEC pour les 20 % restants des intérêts minoritaires dans Aeroman. Cette option peut être exercée après le 13 février 2009 à l'égard d'une tranche allant jusqu'à la moitié des intérêts et la totalité ou une partie des intérêts restants pouvant être cédés, après le 13 février 2012. Les délais mentionnés ci-dessus peuvent être prolongés de un an dans certaines conditions. Le prix d'exercice de chaque option est fondé sur une formule conçue pour donner le plus élevé de ce qui suit : i) la juste valeur marchande des intérêts minoritaires au moment où l'option est exercée, établie par un évaluateur tiers; ii) 19 \$ US jusqu'au 13 février 2013 et iii) une somme obtenue selon une formule, liée à la juste valeur d'ACTS SEC.

Une fois que l'option de vente sur les 20 % d'actions que détient Grupo TACA aura été exercée, ACTS SEC aura acquis la totalité d'Aeroman et constaté un passif à l'égard des 20 % d'intérêts minoritaires restants. Après l'acquisition, le bénéfice consolidé comprendra la totalité du bénéfice d'Aeroman. De plus, le passif lié à l'option de vente est variable, car sa valeur est fondée sur la juste valeur estimative des capitaux propres sous-jacents et, par conséquent, toute variation de la juste valeur sera inscrite au bénéfice.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les activités de l'entité acquise sont consolidées à la date d'acquisition. Les actifs nets acquis et la totalité des justes valeurs de la contrepartie donnée s'établissent comme suit :

Actifs		
Fonds de roulement et éléments hors caisse		6 \$
Immobilisations corporelles		16
Actifs incorporels		63
Écart d'acquisition		57
		142
Passifs pris en charge		-
Actifs nets		142 \$
Contrepartie donnée		
Espèces à la clôture		50 \$
Passifs financiers :		
Action échangeable sans droit de vote de catégorie A d'une filiale en propriété exclusive (50,5 \$ US)		58
Autre contrepartie en espèces		2
Coûts de transaction		4
		114
20 % des intérêts minoritaires assujettis à une option de vente		28
		142 \$

Il a été établi qu'Aeroman est un établissement étranger autonome. Par conséquent, toute fluctuation des cours du change ayant une incidence sur la participation nette dans Aeroman est constatée dans les autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts de néant. Au deuxième trimestre de 2007, une perte de change de 7 \$, déduction faite des impôts de néant (7 \$, déduction faite des impôts de néant au semestre terminé le 30 juin 2007), a été constatée.

13. CESSION D'UNE PARTICIPATION DANS ACTS

Le 22 juin 2007, ACE a annoncé qu'elle avait convenu de vendre 70 % de sa participation dans ACTS. ACE conservera une participation de 30 % dans ACTS, et Air Canada demeurera sa principale cliente. La transaction devrait être conclue au troisième trimestre de 2007, sous réserve des conditions habituelles de clôture et des autorisations réglementaires. Le produit net que devrait recevoir ACE sera confirmé à la conclusion de la transaction, après confirmation des derniers ajustements.

Tel qu'il est décrit à la note 12, ACE a l'obligation de racheter une action échangeable dans une filiale en propriété exclusive d'ACTS qui a été émise à Grupo TACA. En vertu des modalités de l'action échangeable, Grupo TACA est en droit d'acquérir jusqu'à environ 5 % des capitaux propres d'ACTS SEC auprès d'ACE, ou de recevoir d'ACE un paiement en espèces pouvant aller jusqu'à 50,5 \$ US.

Les actifs et passifs d'ACTS, constatés dans les états financiers consolidés et déduction faite des soldes intersociétés, ont été classés à titre d'actifs destinés à la vente et sont indiqués séparément sur le bilan consolidé. La Société conservera une participation importante dans ACTS après la vente. Par conséquent, les activités d'ACTS ne peuvent être reclassées à titre d'activités abandonnées, et les résultats d'exploitation ne sont donc pas présentés comme un élément séparé du résultat de la Société.

14. ENGAGEMENTS

Au cours du deuxième trimestre de 2007, Air Canada a modifié les ententes conclues avec Boeing afin d'annuler les commandes visant deux appareils 777 de Boeing dont la livraison était prévue en 2009. En outre, Air Canada a commandé 23 autres appareils 787 de Boeing, ce qui porte les commandes fermes totales à 37 appareils. Par suite de la modification apportée aux ententes, Air Canada dispose d'options d'achat sur 23 autres appareils 787 de Boeing. Les 37 appareils 787 de Boeing qu'Air Canada a commandés devraient être livrés d'ici 2014.

Les modifications apportées aux ententes conclues ont permis à Air Canada de recevoir de Boeing des engagements de financement supplémentaires à l'égard de sept appareils 787 de Boeing additionnels (pour un total de 21 appareils 787 de Boeing), selon les mêmes conditions énoncées à la note 15, Engagements, des états financiers consolidés annuels de 2006. Si Air Canada n'utilise aucun des engagements de financement pour les appareils 777 de Boeing, le nombre d'appareils visés par les engagements de financement pour les appareils 787 de Boeing passera à 31. De ce nombre, 28 appareils seront assujettis à des conditions révisées de façon à couvrir 80 % du prix de livraison des appareils, à réduire l'échéance à 12 ans et à échelonner les remboursements linéaires du capital sur la durée du financement.

Selon les cours du change au 30 juin 2007, les répercussions des modifications apportées aux ententes relativement aux dépenses en immobilisations annoncées et engagées, qui sont décrites à la note 15 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2006 d'ACE portant sur les engagements, sont les suivantes :

Variation des engagements liés aux immobilisations	
Augmentation (diminution)	CA
Exercice se terminant le 31 décembre 2007	28 \$
Exercice se terminant le 31 décembre 2008	(9)
Exercice se terminant le 31 décembre 2009	(293)
Exercice se terminant le 31 décembre 2010	72
Exercice se terminant le 31 décembre 2011	263
Par la suite	2 815
	2 876 \$

Les prix définitifs de livraison des appareils comprennent entre autres les augmentations estimatives et les intérêts reportés sur le paiement à la livraison calculés selon le LIBOR en dollars américains à 90 jours au 30 juin 2007.

15. ÉVENTUALITÉS

La Commission européenne, le ministère de la Justice des États-Unis et le Bureau de la concurrence du Canada, entre autres autorités compétentes, font actuellement enquête sur des pratiques de tarification des transports de fret qui seraient éventuellement anticoncurrentielles, notamment l'imposition de suppléments carburant par plusieurs compagnies aériennes et autres transporteurs de marchandises, y compris Air Canada. Dans le cadre de leur enquête, les autorités en matière de concurrence ont demandé des renseignements à Air Canada. Air Canada collabore à ces enquêtes qui pourraient entraîner des actions en justice contre Air Canada ainsi qu'un certain nombre de transporteurs et d'autres exploitants de services de fret. En outre, Air Canada a été citée comme partie défenderesse dans un certain nombre d'actions collectives engagées devant le tribunal fédéral de première instance aux États-Unis ainsi qu'au Canada relativement à ces allégations. Il est actuellement impossible de prédire avec certitude l'issue de ces procédures, mais ces dernières pourraient se traduire par une responsabilité civile pour Air Canada, laquelle risque d'être importante. La politique d'Air Canada consiste à exercer ses activités commerciales dans le respect des législations applicables en matière de concurrence.

**16. DIFFÉRENCES ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS
DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS**

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »), qui diffèrent à certains égards des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Le tableau ci-après représente le rapprochement des principaux éléments établis selon les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada. Pour obtenir une analyse complète des différences entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada, consultez la note 23 des états financiers consolidés annuels de 2006 d'ACE.

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2006
Bénéfice de la période selon les PCGR du Canada	118 \$	236 \$	46 \$	354 \$
Titres convertibles ²⁾	30	15	109	53
Instruments financiers dérivés ³⁾	16	44	41	86
Gain de dilution lié à Jazz	-	-	-	(41)
Distributions ⁷⁾	(5)	-	9	4
Rémunération à base d'actions	(1)	(3)	(2)	(3)
Locations avions	(1)	(1)	(2)	(1)
Amortissement des actifs incorporels	(1)	(2)	(3)	(4)
Avantages complémentaires de retraite	17	-	14	-
Intérêts minoritaires	(5)	-	(8)	-
Ajustements du résultat de la période avant ce qui suit :	50	53	158	94
Ajustement des impôts sur les bénéfices	2	(12)	27	(20)
Ajustements du résultat de chaque période selon les PCGR des États-Unis	52	41	185	74
Bénéfice de la période selon les PCGR des États-Unis	170 \$	277 \$	231 \$	428 \$
Total du résultat étendu de la période selon les PCGR du Canada	110	236	48	354
Ajustements du résultat de chaque période selon les PCGR des États-Unis	52	41	185	74
Ajustement des régimes de retraite ¹⁰⁾	704	35	706	140
Instruments financiers dérivés ^{a) 3)}	(10)	-	(24)	-
Titres disponibles à la vente ^{a) 4)}	-	(66)	-	(52)
Total du résultat étendu de la période selon les PCGR des États-Unis	856 \$	246 \$	915 \$	516 \$
Résultat par action – PCGR des États-Unis ¹²⁾				
- de base	1,60 \$	2,68 \$	2,14 \$	4,11 \$
- dilué	1,38 \$	2,35 \$	1,99 \$	3,65 \$

a) Tous les éléments des autres produits du résultat étendu sont indiqués après déduction faite d'impôts.

	30 juin 2007	31 décembre 2006
Charges reportées		
Solde selon les PCGR du Canada	56 \$	116 \$
Frais de financement reportés ²⁾	3	(6)
Solde selon les PCGR des États-Unis	59 \$	110 \$
Écart d'acquisition		
Solde selon les PCGR du Canada	- \$	- \$
Écart d'acquisition ¹¹⁾	-	675
Solde selon les PCGR des États-Unis	- \$	675 \$
Actifs incorporels		
Solde selon les PCGR du Canada	832 \$	1 643 \$
Distributions ^{5) 7)}	-	4
Écart d'acquisition ¹¹⁾	844	915
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 676 \$	2 562 \$
Acomptes et autres actifs		
Solde selon les PCGR du Canada	334 \$	323 \$
Instruments financiers dérivés ³⁾	-	(1)
Titres disponibles à la vente ⁴⁾	-	23
Ajustement de l'actif découlant des régimes de retraite ¹⁰⁾	927	91
Déconsolidation de Jazz ⁵⁾	(46)	-
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 215 \$	436 \$

	30 juin 2007	31 décembre 2006
Actifs destinés à la vente		
Solde selon les PCGR du Canada	215 \$	-
Cession d'une participation dans ACTS ⁸⁾	40	-
Solde selon les PCGR des États-Unis	255 \$	- \$
Créditeurs et charges à payer		
Solde selon les PCGR du Canada	1 260 \$	1 547 \$
Instruments financiers dérivés ³⁾	-	29
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 260 \$	1 576 \$
Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-acquisition		
Solde selon les PCGR du Canada	3 438 \$	3 759 \$
Titres convertibles ²⁾	21	17
Solde selon les PCGR des États-Unis	3 459 \$	3 776 \$
Actions privilégiées convertibles		
Solde selon les PCGR du Canada	172 \$	166 \$
Reclassement des actions privilégiées ²⁾	(172)	(166)
Solde selon les PCGR des États-Unis	- \$	- \$
Impôts sur les bénéfices futurs		
Solde selon les PCGR du Canada	94 \$	136 \$
Écart d'acquisition ¹¹⁾	127	88
Solde selon les PCGR des États-Unis	221 \$	224 \$
Passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires		
Solde selon les PCGR du Canada	1 887 \$	1 876 \$
Ajustement lié au montant minimal additionnel de passif au titre d'un régime de retraite ¹⁰⁾	-	108
Ajustement au titre du passif découlant des régimes de retraite ^{6) 10)}	137	227
Avantages complémentaires de retraite	(83)	(69)
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 941 \$	2 142 \$
Autres passifs à long terme		
Solde selon les PCGR du Canada	486 \$	378 \$
Actions privilégiées convertibles – dérivé intégré ²⁾	83	178
Obligations convertibles – dérivé intégré ²⁾	58	60
Distributions ⁷⁾	39	-
Déconsolidation d'Aéroplan ⁵⁾	(175)	-
Solde selon les PCGR des États-Unis	491 \$	616 \$
Passifs à long terme d'ACTS destinés à la vente		
Solde selon les PCGR du Canada	79 \$	-
Acquisition d'Aeroman ⁹⁾	(54)	-
Solde selon les PCGR des États-Unis	25 \$	- \$
Intérêts minoritaires		
Solde selon les PCGR du Canada	680 \$	695 \$
Répartition du bénéfice aux intérêts minoritaires	8	-
Acquisition d'Aeroman ⁹⁾	58	-
Part additionnelle des intérêts minoritaires – Jazz	-	41
Part additionnelle des intérêts minoritaires – Air Canada	202	202
Solde selon les PCGR des États-Unis	948 \$	938 \$
Capitaux propres temporaires		
Solde selon les PCGR du Canada	-	-
Reclassement des actions privilégiées convertibles ²⁾	209	200
Solde selon les PCGR des États-Unis	209 \$	200 \$

	30 juin 2007	31 décembre 2006
Capitaux propres		
Capital social et autres capitaux propres		
Solde selon les PCGR du Canada	336 \$	742 \$
Reclassement des actions privilégiées convertibles et des obligations convertibles ²⁾	(209)	(209)
Impôts sur les bénéfices futurs ⁷⁾	(49)	(6)
Écart d'acquisition au passage à la comptabilité nouveau départ ¹¹⁾	1 596	1 596
Distributions ⁷⁾	(3)	-
Provisions liées à la main-d'œuvre	(23)	(23)
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 648 \$	2 100 \$
Surplus d'apport		
Solde selon les PCGR du Canada	516 \$	25 \$
Déconsolidation d'Aéroplan ⁵⁾	(262)	-
Distributions ⁷⁾	(33)	-
Rémunération à base d'actions	(4)	(6)
Solde selon les PCGR des États-Unis	217 \$	19 \$
Bénéfices non répartis		
Solde selon les PCGR du Canada	864 \$	810 \$
Titres convertibles ²⁾	(47)	(38)
Ajustements du résultat de l'exercice	185	(185)
Ajustements cumulatifs de l'exercice précédent :		
Rémunération à base d'actions	6	13
Impôts sur les bénéfices futurs ¹¹⁾	24	17
Écart d'acquisition ¹¹⁾	(94)	(94)
Amortissement des actifs incorporels	(11)	(3)
Instruments financiers dérivés ³⁾	(33)	(11)
Avantages complémentaires de retraite	48	-
Locations avions	(3)	-
Distributions	4	-
Provisions liées à la main-d'œuvre	23	-
Gain de dilution lié à Jazz	(41)	-
Gain de dilution lié à Air Canada	(202)	-
Titres convertibles ²⁾	(45)	(58)
Solde selon les PCGR des États-Unis	678 \$	451 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde selon les PCGR du Canada	(5) \$	- \$
Ajustements du résultat étendu de l'exercice :		
Ajustement lié au montant minimal au titre d'un régime de retraite ¹⁰⁾	-	74
Ajustement des régimes de retraite ¹⁰⁾	706	-
Instruments financiers dérivés ³⁾	(24)	-
Titres disponibles à la vente ⁴⁾	-	(89)
Ajustements cumulatifs du résultat étendu de l'exercice précédent :		
Ajustement lié au montant minimal au titre d'un régime de retraite ¹⁰⁾	(90)	(164)
Ajustement des régimes de retraite ¹⁰⁾	(136)	(136)
Instruments financiers dérivés ³⁾	26	-
Titres disponibles à la vente ⁴⁾	-	108
Solde selon les PCGR des États-Unis	477 \$	(207) \$
Solde selon les PCGR des États-Unis	3 020 \$	2 363 \$

1. Comptabilisation des positions fiscales incertaines

Conformément aux PCGR des États-Unis, la Société a adopté, le 1^{er} janvier 2007, le *FASB Interpretation No. 48* (FIN 48), « Accounting for Uncertainty in Income Taxes », qui clarifie la façon de comptabiliser les positions fiscales incertaines d'une société conformément au *FASB Statement No. 109*, « Accounting for Income Taxes ». Cette interprétation impose un seuil de constatation et des paramètres de mesure aux fins de la constatation dans les états financiers et de l'évaluation des positions fiscales prises ou susceptibles d'être prises dans les déclarations fiscales. Le FIN 48 établit qu'il est plus probable qu'improbable, et donc que le seuil de constatation est supérieur à 50 %, qu'une position fiscale sera retenue après la vérification des autorités fiscales fondée uniquement sur les mérites techniques de la position. Si le seuil de constatation est atteint, l'avantage fiscal est mesuré et constaté en fonction du montant le plus élevé de l'avantage qui, de l'avis de la direction, a une probabilité de réalisation supérieure à 50 %. Si le seuil de constatation n'est pas atteint, aucun avantage fiscal ne peut être constaté dans les états financiers. Le FIN 48 donne également des directives sur la décomptabilisation, le classement, les intérêts et les pénalités, la comptabilisation pour les périodes intermédiaires, les informations à fournir et les dispositions transitoires. Conformément aux dispositions

transitoires de la norme, les résultats des périodes antérieures ne sont pas retraités en fonction de cette nouvelle norme comptable.

L'adoption du FIN 48 n'a eu aucune incidence majeure sur le solde des positions fiscales incertaines de la Société. Il n'y a eu aucun ajustement au titre de l'incidence cumulative porté aux bénéficiaires non répartis d'ouverture de la Société. Toutefois, durant la période, la direction a déterminé qu'une augmentation nette de 29 \$ aux fins de provisions pour les impôts était requise à l'égard des positions fiscales liées aux exercices antérieurs. L'augmentation des provisions pour les impôts n'a entraîné aucun impôt exigible. Aucune incidence n'a été constatée dans l'état consolidé des résultats relativement à cette augmentation nette, car les actifs d'impôts futurs ont été contrebalancés par la provision pour moins-value. L'augmentation des positions fiscales incertaines n'a entraîné aucun impôt exigible. Les avantages fiscaux non constatés s'élevaient à 44 \$ au 1^{er} janvier 2007 et à 73 \$ au 30 juin 2007.

Les avantages fiscaux non constatés de 44 \$ au 1^{er} janvier 2007 sont liés à des positions fiscales de nature permanente et, s'ils étaient constatés, ils entraîneraient une diminution du taux d'imposition effectif, sauf en ce qui a trait à la provision pour moins-value.

La Société constate les intérêts débiteurs et les pénalités au regard des avantages fiscaux non constatés dans l'état des résultats à titre de charge d'impôts sur les bénéficiaires. Aucun intérêt débiteur ni aucune pénalité à cet effet n'ont été constatés en 2007. Aux 1^{er} janvier et 30 juin 2007, le montant total des intérêts et des pénalités découlant des positions fiscales incertaines dans le bilan consolidé était de néant.

La Société produit une déclaration de revenus fédérale ainsi que des déclarations de revenus dans plusieurs provinces. En général, les déclarations des années d'imposition 2002 à 2006 peuvent toujours faire l'objet d'une vérification par les autorités fiscales canadiennes.

Il est raisonnablement possible que les positions fiscales incertaines changent au cours des 12 prochains mois suivant une telle vérification ou l'abrogation de lois de prescription de certaines administrations fiscales. Cependant, la Société ne peut évaluer actuellement la portée de tout changement qui pourrait survenir.

2. Titres convertibles

Tel qu'il est mentionné à la note 1 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 d'ACE, la Société a adopté, le 1^{er} janvier 2007, les normes comptables énoncées dans le *Manuel de l'ICCA* aux chapitres 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, 3861, *Instruments financiers – présentation et information à fournir*, 3865, *Couvertures*, 1530, *Résultat étendu*, 3251, *Capitaux propres*, ainsi qu'à l'abrégié des délibérations 164 du Comité sur les problèmes nouveaux, *Instruments d'emprunt convertibles et autres comportant des dérivés incorporés* (« CPN-164 »).

Selon les PCGR du Canada, en ce qui concerne les instruments financiers évalués au coût après amortissement, le montant net des coûts de transaction ou des frais, primes ou escomptes reçus ou engagés y afférents est comptabilisé, à la date d'entrée en vigueur, au titre de la juste valeur de l'instrument financier. Selon les PCGR des États-Unis, les coûts de transaction sont constatés au titre de charges reportées et sont amortis à titre d'élément des intérêts débiteurs.

Actions privilégiées

Selon les PCGR du Canada, les actions privilégiées convertibles émises en 2004 étaient présentées comme un instrument composé dont la valeur attribuée à l'option de conversion des porteurs est constatée à titre de capital social et autres capitaux propres moins les frais d'attribution, tandis que le reste de la valeur attribuée au passif financier est présentée comme passif à long terme. Selon les PCGR des États-Unis, les actions privilégiées convertibles comportent un dérivé intégré, qui a été constaté séparément à titre d'autres passifs à long terme à sa juste valeur tandis que le reste de la valeur attribuée aux actions privilégiées convertibles, moins les coûts directement attribuables à leur émission, est inscrite dans les capitaux propres temporaires, étant donné que les conditions de leur rachat ne relèvent pas uniquement de la volonté de la Société. L'ajustement des charges reportées en 2006 et des actions privilégiées convertibles en 2007 reflète l'inscription des frais directement liés à l'émission, imputés aux charges reportées selon les PCGR des États-Unis avant le 1^{er} janvier 2007, puis portés en diminution des actions privilégiées convertibles depuis cette date, en diminution du montant inscrit dans les capitaux propres temporaires selon les PCGR des États-Unis. Selon les PCGR des États-Unis, les variations de la juste valeur du dérivé intégré sont portées aux résultats, et l'appréciation des

capitaux propres temporaires jusqu'à la valeur de rachat pendant la période précédant le rachat est reflétée en tant que charge imputée aux bénéfices non répartis. La variation de la juste valeur du dérivé intégré comprend une appréciation de 5 % de la valeur. L'ajustement des résultats reflète la variation de la juste valeur du dérivé intégré et la contre-passation d'intérêts débiteurs selon les PCGR du Canada alors que l'ajustement des bénéfices non répartis reflète l'appréciation des capitaux propres temporaires jusqu'à la valeur de rachat.

Obligations convertibles

Selon les PCGR du Canada, les obligations convertibles émises en avril 2005 sont présentées comme un instrument composé dont la valeur attribuée à l'option de conversion des porteurs, moins les frais d'attribution, est constatée à titre de capital social et autres capitaux propres, tandis que le reste de la valeur attribuée au passif financier est présentée comme dette à long terme. Avant le 1^{er} janvier 2007, les coûts directement attribuables à leur émission étaient constatés à titre de charges reportées. Depuis cette date, ils sont inscrits en diminution de la dette à long terme. Selon les PCGR des États-Unis, les obligations convertibles comportent un dérivé intégré, qui a été constaté séparément à titre d'autres passifs à long terme à sa juste valeur, tandis que la valeur restante attribuée au passif financier avant les coûts attribuables à leur émission est constatée à titre de dette à long terme. Les coûts directs d'émission sont constatés dans les charges reportées. Selon les PCGR des États-Unis, les variations de la juste valeur du dérivé intégré sont inscrites dans les résultats. L'ajustement reflète la variation de la juste valeur du dérivé intégré et des intérêts débiteurs.

3. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont constatés dans le bilan consolidé à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont constatées au titre des produits (charges) hors exploitation, à l'exception des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie.

Selon les PCGR du Canada, Air Canada a désigné les dérivés servant à des opérations de couverture sur le carburant comme des couvertures de flux de trésorerie. Dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est constatée au titre des autres éléments du résultat étendu, alors que la partie inefficace est inscrite dans les produits hors exploitation. À l'échéance des dérivés liés au carburant, la partie efficace des gains et des pertes auparavant inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est constatée dans la charge de carburant.

À l'abandon de la comptabilité de couverture, les montants précédemment constatés au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les produits (charges) hors exploitation pour les périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes réalisés sur les éléments du dérivé de couverture sont reclassés au titre des produits (charges) hors exploitation dès la vente ou la résiliation anticipée de l'élément couvert.

L'adoption des nouvelles normes canadiennes (note 1 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 d'ACE) a permis d'uniformiser le traitement comptable des instruments financiers dérivés selon les PCGR du Canada et ceux des États-Unis.

La Société a choisi de ne pas désigner des instruments dérivés comme couvertures aux fins de l'information établie selon les PCGR des États-Unis et, par conséquent, la partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture selon les PCGR du Canada n'est plus constatée dans les autres éléments du résultat étendu, mais plutôt dans les bénéfices. L'ajustement transitoire lié à l'adoption des nouveaux PCGR du Canada le 1^{er} janvier 2007 (note 1 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 d'ACE) est contrepassé selon les PCGR des États-Unis.

Avant le 1^{er} janvier 2007, selon les PCGR du Canada, les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie n'étaient pas constatés dans le bilan consolidé. L'ajustement reflète la constatation de la juste valeur des contrats d'instruments dérivés en cours, lesquels étaient enregistrés dans les résultats conformément à la comptabilité de couverture selon les PCGR du Canada.

4. Titres disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les pertes et gains latents s'y rattachant, y compris les variations du cours du change, sont constatés au titre des autres éléments du résultat étendu.

L'adoption des nouvelles normes canadiennes (note 1 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 d'ACE) a permis d'uniformiser le traitement comptable des titres disponibles à la vente selon les PCGR du Canada et ceux des États-Unis prospectivement depuis le 1^{er} janvier 2007. L'ajustement transitoire lié à l'adoption des nouveaux PCGR du Canada le 1^{er} janvier 2007 (note 1 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 d'ACE) est contrepassé selon les PCGR des États-Unis.

Avant le 1^{er} janvier 2007, selon les PCGR du Canada, les placements de portefeuille étaient comptabilisés à la valeur d'acquisition. Selon les PCGR des États-Unis, un gain non réalisé de 16 \$, moins des impôts de 3 \$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2006 (33 \$ moins les impôts de 6 \$ pour le semestre terminé le 30 juin 2006), était inscrit à titre d'élément distinct des capitaux propres et inclus dans les autres éléments du résultat étendu, pour refléter la juste valeur des placements dans US Airways durant l'exercice. La juste valeur de la participation restante de US Airways au 30 juin 2006 était de 99 \$. Cet ajustement s'ajoute à la diminution dans les autres éléments du résultat étendu de 95 \$ moins 16 \$ d'impôts pour le trimestre terminé le 30 juin 2006, de façon à contrepasser les gains latents enregistrés précédemment dans les autres éléments du résultat étendu, étant donné que le gain tiré de la vente de 3,25 millions d'actions au deuxième trimestre de 2006 a été réalisé, selon les PCGR du Canada.

5. Comptabilisation d'Aéroplan

Il convient de se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 pour obtenir une description détaillée de la comptabilisation d'Aéroplan.

L'ajustement selon les PCGR des États-Unis consiste en une réduction de l'écart d'acquisition de 226 \$, en une diminution des actifs incorporels de 211 \$, en un fléchissement du surplus d'apport de 262 \$ et en une baisse des autres passifs à long terme de 175 \$.

6. Comptabilisation de Jazz

Il convient de se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 pour obtenir une description détaillée de la comptabilisation de Jazz.

L'ajustement selon les PCGR des États-Unis consiste en une réduction des intérêts minoritaires de 41 \$, en une baisse des passifs au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de 9 \$, en un recul des actifs incorporels de 4 \$, en une réduction des acomptes et autres actifs de 46 \$.

7. Distributions de parts d'Aéroplan et de Jazz

Il convient de se reporter à la note 10 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 pour obtenir une description détaillée des distributions des parts d'Aéroplan et de Jazz.

Distributions aux porteurs d'actions privilégiées

PCGR du Canada

Selon les PCGR du Canada, les distributions aux porteurs d'actions privilégiées d'ACE ont été considérées comme un transfert non réciproque à des non-proprétaires étant donné que les porteurs d'actions privilégiées ne sont pas des propriétaires de la Société aux fins comptables.

Aéroplan

La distribution de parts d'Aéroplan aux porteurs d'actions privilégiées a donné lieu à des intérêts débiteurs de 12 \$, montant net, constatés au premier trimestre de 2007 et à une réduction proportionnelle des actifs

incorporels de 12 \$ liée aux ajustements de la juste valeur des actifs incorporels d'Aéroplan constatés à la consolidation par suite de la dilution des intérêts.

Les parts d'Aéroplan distribuées aux porteurs d'actions privilégiées ont généré des intérêts créditeurs de 6 \$, montant net, constatés au deuxième trimestre de 2007 et une réduction proportionnelle du placement négatif dans Aéroplan de 6 \$.

Jazz

La distribution de parts de Jazz aux porteurs d'actions privilégiées a donné lieu à des intérêts débiteurs de 3 \$, montant net (1 \$ pendant le deuxième trimestre de 2007 et 2 \$ pendant le premier trimestre de 2007), et à une augmentation des intérêts minoritaires de 3 \$ par suite de la dilution des intérêts.

PCGR des États-Unis

Selon les PCGR des États-Unis, les distributions à des porteurs d'actions privilégiées d'ACE constituent des transferts non monétaires non réciproques à des propriétaires, étant donné que l'instrument hôte est considéré comme des capitaux propres temporaires aux fins comptables. Conformément au traitement comptable des distributions aux porteurs d'actions de catégories A et B, des transferts non monétaires non réciproques à des propriétaires sont constatés à la valeur comptable des actifs nets cédés et ne donnent lieu ni à un gain ni à une perte.

Au 30 juin 2007, l'ajustement selon les PCGR des États-Unis consiste en une réduction du surplus d'apport de 39 \$ et en une augmentation des autres passifs à long terme de 39 \$.

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2007, l'ajustement selon les PCGR des États-Unis comporte une augmentation des intérêts débiteurs de 5 \$, montant net, (soit une augmentation des intérêts débiteurs de 6 \$, montant net, liée à Aéroplan et une diminution des intérêts débiteurs de 1 \$, montant net, liée à Jazz), une augmentation du surplus d'apport de 6 \$ et une réduction du capital social et autres capitaux propres de 1 \$.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, l'ajustement selon les PCGR des États-Unis comporte une réduction des intérêts débiteurs de 9 \$, montant net, (soit une diminution des intérêts débiteurs de 6 \$, montant net, liée à Aéroplan et une baisse des intérêts débiteurs de 3 \$, montant net, liée à Jazz), une hausse du surplus d'apport de 6 \$, une augmentation des actifs incorporels de 12 \$ (portée par la suite aux autres passifs à long terme; il convient de se reporter au point 5, *Comptabilisation d'Aéroplan*) et une réduction du capital social et autres capitaux propres de 3 \$.

Il convient de se reporter à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 pour connaître les entrées comptables liées aux impôts sur les bénéfices futurs par suite des distributions des parts d'Aéroplan et de Jazz.

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2007, l'ajustement selon les PCGR des États-Unis consiste en une réduction de la charge d'impôts futurs et capital social et autres capitaux propres de 10 \$.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, l'ajustement selon les PCGR des États-Unis consiste en une baisse de la charge d'impôts futurs et capital social et autres capitaux propres de 43 \$.

8. Cession d'une participation dans ACTS

Il convient de se reporter à la note 13 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 pour obtenir une description détaillée de la cession d'une participation dans ACTS.

L'ajustement selon les PCGR des États-Unis comporte une diminution des actifs incorporels de 23 \$, une réduction de l'écart d'acquisition de 17 \$ et une augmentation des actifs d'ACTS destinés à la vente de 40 \$.

9. Acquisition d'Aeroman

Il convient de se reporter à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés du deuxième trimestre de 2007 pour obtenir une description détaillée de l'acquisition d'Aeroman.

Le 13 février 2007, ACTS SEC, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis une participation de 80 % dans Aeromantenimiento, S.A. (« Aeroman »), division de Grupo TACA Holdings Limited (« Grupo TACA ») d'El Salvador responsable de la maintenance d'appareils. La contrepartie totale de cette acquisition comprenait des espèces ainsi qu'un droit d'acquiescer une participation en capital dans ACTS SEC.

Selon les PCGR du Canada, ACTS SEC a acquis la totalité d'Aeroman et constaté un passif à l'égard des 20 % d'intérêts minoritaires restants. L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les activités de l'entité acquise sont consolidées à la date d'acquisition.

Selon les PCGR des États-Unis, ACTS SEC a acquis une participation de 80 % dans Aeroman et 20 % des intérêts minoritaires.

L'ajustement selon les PCGR des États-Unis au deuxième trimestre de 2007 vise à réduire la juste valeur des actifs reconnus comme étant ceux d'Aeroman de 13 \$ (reclassée par la suite dans les actifs d'ACTS destinés à la vente; il convient de se reporter au point 8, *Cession d'une participation dans ACTS*), à constater 20 % des intérêts minoritaires de 4 \$ et à inscrire un écart d'acquisition additionnel de 17 \$ (reclassé par la suite dans les actifs d'ACTS destinés à la vente; il convient de se reporter au point 8, *Cession d'une participation dans ACTS*).

Par suite de l'acquisition, une action rachetable sans droit de vote de catégorie A dans une filiale en propriété exclusive d'ACTS SEC (« action échangeable ») a été émise à Grupo TACA. Les droits rattachés à l'action échangeable confèrent à Grupo TACA, à la conclusion d'une opération de monétisation relative à ACTS SEC, le pouvoir d'échanger l'action contre un nombre variable d'actions d'ACTS SEC ou une participation dans ACTS SEC. Selon les PCGR du Canada, la juste valeur estimative de cette obligation d'échange est inscrite à titre de passif. Selon les PCGR des États-Unis, le passif inclus dans les passifs à long terme d'ACTS destinés à la vente de 54 \$ a été reclassé dans les intérêts minoritaires, car les conditions de remboursement ne relèvent pas uniquement de la volonté de la Société.

10. Régimes de retraite et avantages complémentaires

Avant le 31 décembre 2006, l'obligation non capitalisée au titre des prestations devait être constatée à titre de passif minimal supplémentaire en vertu des PCGR des États-Unis. L'excédent de l'obligation non capitalisée au titre des prestations sur les coûts des services passés non constatés était inscrit au titre des autres éléments du résultat étendu. L'ajustement s'est traduit par une augmentation de 138 \$, déduction faite d'impôts de 64 \$ des autres éléments du résultat étendu par suite de la modification du montant minimal additionnel de passif au titre d'un régime de retraite, qui passe de 246 \$ le 31 décembre 2005 à 108 \$ le 31 décembre 2006.

En septembre 2006, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a émis le *FASB Statement 158*, « Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans », une modification des *FASB Statements No. 87, 88, 106 et 132 (R)* du FASB (« FAS 158 »). Le FAS 158 exige de l'employeur qu'il i) constate à titre d'actif ou de passif l'état de sur- ou sous-capitalisation d'un régime à prestations déterminées (autre qu'un régime multi-employeurs) avec constatation de toute variation de cette situation de capitalisation au résultat étendu; et ii) évalue la situation de capitalisation d'un régime à la date du bilan de fin d'exercice. À l'adoption de la nouvelle norme, ACE a choisi d'évaluer semestriellement la situation de capitalisation du régime de retraite à prestations déterminées. Le FAS 158 prescrit en outre d'autres obligations en matière d'information à publier à cet égard. L'obligation au titre des PCGR des États-Unis de constater initialement la situation de capitalisation d'un régime à prestations déterminées et de publier plus d'information en la matière entrant en vigueur à la fin de tout exercice financier se terminant après le 15 décembre 2006.

Selon les PCGR du Canada, l'état de sur- ou sous-capitalisation des régimes à prestations déterminées n'est pas inscrit au bilan.

L'adoption du FAS 158 le 31 décembre 2006 a donné lieu à la constatation d'un autre passif pour l'obligation non capitalisée de 200 \$ dans le cas des régimes de retraite et de 27 \$ dans le cas des régimes complémentaires de retraite et d'un actif des régimes de retraite pour les obligations surcapitalisés de 86 \$ dans le cas des régimes de retraite et de 5 \$ dans les cas des régimes complémentaires de retraite. Ces ajustements ont entraîné une diminution de 136 \$ du cumul des autres éléments du résultat étendu. L'adoption du FAS 158 n'a aucune incidence sur le bénéfice net déclaré selon les PCGR des États-Unis.

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2007, l'ajustement selon les PCGR des États-Unis consiste en une augmentation des autres éléments du résultat étendu de 704 \$ (déduction faite des impôts de 317 \$)

(comprend un gain net de 703 \$ enregistré au cours de la période et l'amortissement de la perte actuarielle nette comprise dans la charge de retraite nette de 1 \$) au regard des régimes de retraite et de néant en ce qui a trait aux régimes complémentaires de retraite, en une hausse des autres actifs de 836 \$ et en une diminution des passifs au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de 185 \$.

Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, l'ajustement selon les PCGR des États-Unis consiste en une augmentation des autres éléments du résultat étendu de 706 \$ (déduction faite des impôts de 318 \$) (comprend un gain net de 703 \$ enregistré au cours de la période et l'amortissement de la perte actuarielle nette comprise dans la charge de retraite nette de 3 \$) au regard des régimes de retraite et de néant en ce qui a trait aux régimes complémentaires de retraite, en une croissance des autres actifs de 836 \$ et en une diminution des passifs au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de 188 \$.

Les éléments de la charge nette des régimes à prestations déterminées selon les PCGR des États-Unis sont notamment les suivants :

	Trimestres terminés les 30 juin			
	Régimes de retraite		Régimes complémentaires	
	2007	2006	2007	2006
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	64 \$	64 \$	16 \$	19 \$
Coûts financiers	164	160	12	12
Rendement attendu de l'actif des régimes	(193)	(184)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Amortissement de l'obligation transitoire nette	-	-	-	-
Amortissement des écarts entre résultats et prévisions	2	4	(22)	(4)
Total	37 \$	44 \$	6 \$	27 \$

	Semestre terminé le 30 juin			
	Régimes de retraite		Régimes complémentaires	
	2007	2006	2007	2006
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	127 \$	128 \$	37 \$	40 \$
Coûts financiers	327	320	25	24
Rendement attendu de l'actif des régimes	(386)	(369)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Amortissement de l'obligation transitoire nette	-	-	-	-
Amortissement des écarts entre résultats et prévisions	4	9	(22)	(9)
Total	72 \$	88 \$	40 \$	55 \$

Au 30 juin 2007, la Société avait versé 232 \$ à ses régimes de retraite à prestations déterminées. La Société prévoit verser 156 \$ supplémentaires d'ici la fin de 2007.

11. Comptabilité nouveau départ et écart d'acquisition

Selon les PCGR du Canada, à la levée de la protection contre les créanciers, les actifs et passifs identifiables d'une entreprise sont réévalués à leur juste valeur comme s'il s'agissait d'un regroupement d'entreprises. Selon les PCGR du Canada, il n'est pas permis de constater la différence entre la juste valeur des capitaux propres de la Société et la juste valeur du montant des actifs et des passifs identifiables en tant qu'actif (écart d'acquisition). Les PCGR des États-Unis n'interdisent pas la constatation de l'écart d'acquisition dans la mesure où la valeur de réorganisation dépasse la juste valeur des actifs corporels précis et des actifs incorporels identifiables de la Société. L'écart d'acquisition qui en résulte selon les PCGR des États-Unis n'est pas amorti et est soumis à un test de recouvrabilité sur une base annuelle, ou plus tôt si un fait survient ou si des circonstances évoluent qui font qu'il est plus probable qu'improbable que la juste valeur de leur unité de déclaration respective tombera en dessous de sa valeur comptable.

Selon les PCGR du Canada, l'avantage au titre des actifs d'impôts futurs qui existe au passage à la comptabilité nouveau départ et à l'égard duquel une provision pour moins-value a été constatée est comptabilisé dans un premier temps pour ramener à zéro ce qui pourrait rester d'actifs incorporels (au prorata) au passage à la comptabilité nouveau départ – le reste, s'il en est, étant, dans un second temps, crédité aux capitaux propres. Selon les PCGR des États-Unis, l'avantage au titre des actifs d'impôts futurs qui existe au passage à la comptabilité nouveau départ est d'abord affecté à la réduction à néant de l'écart d'acquisition s'il y en a un, et ensuite de tout montant restant d'actifs incorporels porté aux résultats.

12. Résultat par action

(en millions, sauf les montants par action)	Trimestres terminés les		Semestres terminés les	
	30 juin 2007	30 juin 2006	30 juin 2007	30 juin 2006
Numérateur :				
Numérateur utilisé pour le calcul du résultat de base par action :				
Bénéfice de l'exercice	170 \$	277 \$	231 \$	428 \$
Appréciation des actions privilégiées convertibles ^{a)}	(5)	(4)	(10)	(9)
Numérateur ajusté pour le calcul du résultat par action	165	273	221	419
Effet des titres potentiellement dilutifs :				
Actions privilégiées convertibles ^{b)}	5	4	10	9
Obligations convertibles ^{b)}	6	6	12	12
Effet antidilutif			(12)	
Résultat ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	176 \$	283 \$	231 \$	440 \$
Dénominateur :				
Dénominateur utilisé pour le calcul du résultat de base par action :				
Nombre moyen pondéré d'actions	103	102	103	102
Effet des titres potentiellement dilutifs :				
Actions privilégiées convertibles	11	10	11	10
Obligations convertibles	11	7	10	7
Options sur actions	2	1	2	1
Effet antidilutif :			(10)	
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté du résultat dilué par action	127	120	116	120
Résultat de base par action	1,60 \$	2,68 \$	2,14 \$	4,11 \$
Résultat dilué par action	1,38 \$	2,35 \$	1,99 \$	3,65 \$

- a) Le bénéfice est réduit pour tenir compte de l'appréciation des actions privilégiées convertibles en vertu des PCGR des États-Unis dans le but de calculer le bénéfice disponible aux porteurs d'actions ordinaires.
- b) L'ajustement du numérateur selon les PCGR des États-Unis diffère de celui du numérateur selon les PCGR du Canada en raison de la différence de la valeur comptabilisée à la création, comme il est mentionné au point 2, et des différents taux d'appréciation.

13. Nouvelles méthodes comptables

Comptabilisation de certains instruments financiers hybrides

En février 2006, le *Financial Accounting Standards Board* (FASB) a publié le *FASB Statement 155*, « Accounting for Certain Hybrid Financial Instruments – an amendment of FASB Statement No. 133 and 140 », (« FAS 155 »), qui permet de remesurer la juste valeur de tout instrument financier hybride qui comporte un dérivé intégré nécessitant normalement une comptabilisation distincte, avec modification de la juste valeur constatée au résultat. Le choix de la juste valeur éliminera la nécessité de comptabiliser de façon distincte des dérivés intégrés dans des instruments financiers hybrides au titre du *FAS Statement 133*, « Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities ». Le FAS 155 s'applique à tous les instruments financiers acquis ou émis au cours des exercices ouverts après le 15 septembre 2006. L'adoption du FAS 155 au premier trimestre de 2007 n'a eu aucune incidence sur le bilan consolidé et les résultats consolidés d'exploitation.

14. Méthodes comptables futures**Option de la juste valeur**

En février 2007, le FASB a publié le *FASB Statement 159*, « The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities » (« FAS 159 »), qui permet à une entité de mesurer certains actifs et passifs financiers à la juste valeur. En vertu du FAS 159, les entités qui choisissent l'option de la juste valeur constateront les gains latents et les pertes latentes dans les bénéfices à une date de clôture ultérieure. L'option de la juste valeur peut être appliquée à l'égard de chaque instrument, sous réserve de quelques exceptions, à condition qu'elle le soit à la totalité de l'instrument en question. La Société adoptera cette norme au premier trimestre de 2008 et est à évaluer l'incidence que cela aura sur son bilan consolidé et ses résultats d'exploitation consolidés.